

Le 28 avril 2023

## NOTE D'INFORMATION N° 15/2023

### **Objet : Modalités de choix d'affectation de votre intéressement**

Le montant relatif au titre de l'intéressement 2022 qui sera versé en mai 2023 s'élève cette année à 247 398€.

Il correspond à 8% de la masse salariale, soit le maximum de notre accord.

Pour rappel, la direction a décidé de dématérialiser le choix d'affectation de votre intéressement et d'externaliser le processus de recueil des souhaits auprès de notre partenaire BNP Paribas Epargne et Retraite Entreprises.

Vous recevrez dans les prochains jours un mail de BNPP E&RE, notre partenaire, vous invitant à saisir votre choix d'option d'intéressement sur le site internet dédié, PERSONEO.

Ce bulletin d'option sera envoyé en « push up » par BNPP E&RE sur l'adresse mail figurant dans votre espace PERSONEO.

**Pour les salariés embauchés en 2022 et dont c'est le premier intéressement, nous avons renseigné votre adresse mail personnelle dans le fichier de données salariés que nous avons transmis à BNPP E&RE.**

Le 19 mai 2023, BNPP E&RE nous communiquera la liste des personnes ayant choisi de ne pas affecter tout ou partie de leur intéressement sur le PEE.

Ce montant sera réglé par le GSA+ sur le RIB de votre paie. Une fiche intéressement vous sera alors communiquée.

### Pour rappel :

Le montant d'intéressement « payé » est fiscalement imposable (application du prélèvement à la source). De ce fait, pour les personnes ayant choisi de ne pas placer tout ou partie de leur intéressement, leur bulletin de salaire du mois de mai intégrera cet impôt, venant ainsi diminuer le net à payer.

Vous trouverez en annexes quatre fiches pratiques pour vous aider dans ce processus dématérialisé :

- 1- Suivez et gérez votre épargne salariale
- 2- Découvrez votre application Personeo
- 3- Fiche pratique 2 : découvrez votre web Personeo
- 4- Placez votre intéressement

Nous y joignons également les fiches techniques des six fonds à votre disposition.

Le service RH se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.



Gaëlle BONTET  
Directeur

## FICHE PRATIQUE 1

# SUIVEZ ET GÉREZ VOTRE ÉPARGNE SALARIALE



i

### Important

#### Vos codes confidentiels

Pour vous permettre de piloter votre épargne salariale et accéder sans délai aux informations les plus complètes, BNP Paribas E&RE met à votre disposition des outils multimédias.

La connexion à ces outils se fait de manière totalement confidentielle grâce à votre numéro d'identifiant et votre mot de passe.

Ces codes personnels sont nécessaires pour toutes connexions.

### EN PRATIQUE

Votre espace privé PERSONEO (Web et application mobile) et Allo Contact Épargnants (Serveur Vocal Interactif) vous permettent de gérer votre épargne salariale 24h/24 et 7j/7 avec votre numéro d'identifiant et votre mot de passe.

### LES FONCTIONNALITÉS À VOTRE DISPOSITION



FAIRE LE POINT SUR VOTRE ÉPARGNE	Web PERSONEO	Appli PERSONEO	Allo Contact Épargnants	Relevés de compte / Courrier
Connaître le montant, la disponibilité de votre épargne et sa répartition par support de placement	■	■	■	■
Consulter l'historique de vos opérations	■	■	■	■
Afficher les plus ou moins-values par support	■	■	■	■
Jauge d'abondement	■	■		
Simulateurs NOASIS	■	■		
<b>GÉRER VOTRE ÉPARGNE SALARIALE</b>				
Investir votre participation et/ou votre intéressement	■	■		■
Faire des versements volontaires par prélèvements et par carte bancaire	■	■		■
Annuler une opération	■	■		■
Modifier le montant ou la périodicité des versements volontaires programmés par prélèvement automatique	■			■
Modifier la répartition de vos placements (transfert/arbitrage)	■	■		■
Demander un remboursement d'épargne disponible	■	■		■
Consulter les cas de déblocage anticipé et connaître les justificatifs nécessaires	■	■	■	■
Faire une demande de déblocage anticipé	■			■
<b>OBTENIR OU COMMUNIQUER DES INFORMATIONS</b>				
Réinitialiser ou modifier votre mot de passe	■	■	■	■
S'abonner gratuitement aux notifications des opérations, e-relevés, offres privilèges.	■	■		
Modifier ses coordonnées personnelles et bancaires	■	■		■



**BNP PARIBAS**  
**ÉPARGNE & RETRAITE ENTREPRISES**

**i**

## Rappel

### OÙ TROUVER VOS CODES PERSONNELS ?

Votre identifiant est mentionné dans votre 1<sup>er</sup> courrier puis rappelé sur tous vos relevés.

Votre mot de passe vous est adressé dans un courrier séparé pour des raisons de sécurité.

Lors de votre 1<sup>re</sup> connexion, vous êtes invité à personnaliser votre mot de passe.

## COMMENT Y ACCÉDER ?



### Web PERSONEO

[www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com](http://www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com)

- Accéder à mes comptes>Personeo
- Saisissez vos codes d'accès (identifiant + mot de passe)



### Appli PERSONEO

- Téléchargez l'application depuis votre smartphone ou votre tablette sur :
- Utiliser les mêmes codes que pour votre espace web PERSONEO



### Allo Contact Épargnants

- Reportez-vous au numéro indiqué sur votre dernier relevé/avis d'opération. Ce numéro est également disponible dans la rubrique Contact de l'appli ou du web Personeo.



### Relevés de compte / Courrier

- BNP Paribas E&RE  
TSA 80007 - 93736 Bobigny Cedex 09

**i**

## Bon à savoir

### Une information complète sur vos supports de placement et leurs performances

Depuis votre web PERSONEO :

- > Mes supports & outils
  - > Supports de placement
  - > Accédez à vos supports de placement en cliquant sur le picto **i**

OU

- > Mon épargne
  - > Détail de mon épargne
  - > Par support de placement en cliquant sur le picto **i**

## FOCUS SUR VOTRE ESPACE PERSONEO

100% sécurisé et accessible 24h/24, il vous permet de vous informer et de piloter votre épargne salariale en toute simplicité.

### ■ Depuis le web

The screenshot shows the BNP Paribas web interface. A green bar at the top contains navigation links: 'Mon épargne', 'Mes opérations', 'Documentation', 'Mes données', and 'Mes supports & outils'. A central area displays 'Mes alertes' and 'Mes opérations en cours'. On the right, there's a section for 'Mes données' with a green circle containing the number '2'. At the bottom, there's a 'Mes supports de placement' section with a green circle containing the number '1'.

### ■ Depuis l'application mobile

The screenshot shows the BNP Paribas mobile application interface. It features a sidebar menu with options like 'Accueil', 'Mes données', 'Mon épargne', 'Mes opérations', 'Saisir un versement', 'Saisir un remboursement', 'Cas de déblocage', 'Mentions légales', and 'Contact'. The main content area shows a circular gauge for 'Mon épargne totale' with the value '3 424,62€' and a green circle containing the number '1'. A green circle containing the number '2' is also visible near the 'Mes données' menu item.

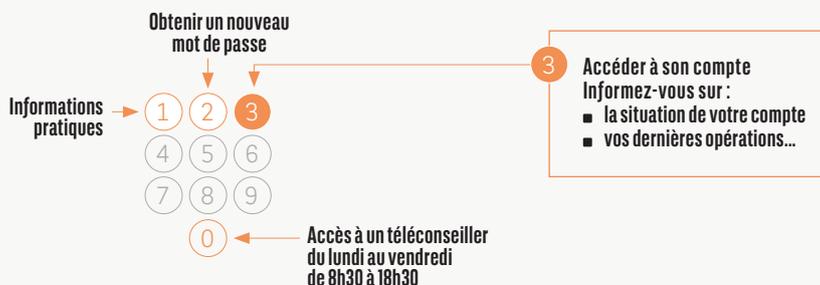
- 1** **Votre Épargne**  
Consultez votre épargne et sa répartition en quelques clics

- 2** **Vos Opérations**  
Visualisez vos opérations en cours et votre historique en un clin d'œil

- 3** **Vos Versements**  
Réalisez vos versements volontaires par carte bancaire ou prélèvement en toute sécurité

## FOCUS SUR ALLO CONTACT ÉPARGNANTS

Ce serveur vocal interactif vous permet à la fois d'accéder à un ensemble d'informations essentielles et suivre vos opérations.



# DÉCOUVREZ VOTRE APPLI PERSONEO



i

## Bon à savoir

Vous avez un Windows phone :  
pour vous connecter à PERSONEO,  
rendez-vous sur :

[www.mobile.personeo.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com](http://www.mobile.personeo.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com)

ou

[www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com](http://www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com)

> Espace Épargnants

> OUTILS ET SERVICES

> Pour gérer son épargne

> Application mobile Personeo

**Astuce** (depuis internet explorer) :

Une fois sur PERSONEO, créez un raccourci pour vous connecter rapidement les prochaines fois.

Pour cela, une fois sur la page d'authentification :

> Appuyez sur Autres ...

> Puis Épingler sur l'écran d'accueil

## L'APPLI PERSONEO !

N'attendez plus, téléchargez dès à présent  
l'appli mobile PERSONEO disponible  
sur smartphone et tablette.



Available on the  
App Store

Google play

Simple, pratique et sécurisée, avec l'appli PERSONEO, gérez votre épargne salariale où et quand vous voulez !

- **Simple** : accédez à toutes les informations utiles liées à votre compte.
- **Pratique** : saisissez vos opérations en quelques clics : 24h/24 et 7j/7.
- **Sécurisé** : renseignez votre identifiant puis votre mot de passe à l'aide du clavier numérique. Abonnez-vous gratuitement au suivi des connexions sur votre compte.

## LES PRINCIPALES FONCTIONNALITÉS



**BNP PARIBAS**  
ÉPARGNE & RETRAITE ENTREPRISES

# i

## Bon à savoir

**Pourquoi renseigner votre adresse e-mail et/ou votre numéro de téléphone portable ?**

Profitez de plusieurs services gratuits:

-Notifications des opérations  
Vous recevez un e-mail ou un SMS vous permettant de suivre vos opérations.

-Les e-relevés  
Vous recevez un e-mail dès qu'un nouveau relevé de compte est disponible sur le site Personeo (rubrique Mes données > e-relevés)

-Les offres privilèges  
Vous recevrez des informations sur les offres privilèges et nouveautés du Groupe BNP Paribas et de ses partenaires.

Nous n'utilisons pas votre e-mail ou numéro de portable à d'autres fins sans votre accord.

Pour ce faire, rendez-vous sur l'appli, rubrique :

- > Mes données
- > Mes abonnements gratuits

## OBTENEZ VOTRE APPLICATION PERSONEO

### 1. Télécharger votre application PERSONEO



Depuis votre store d'applications, App Store ou Google store, recherchez PERSONEO, puis cliquez sur :

> Installer

### 2. Connectez-vous à l'application PERSONEO



**1** Renseignez l'identifiant puis le mot de passe que vous utilisez habituellement pour vous connecter sur votre site PERSONEO.

**2** Validez votre saisie en cliquant sur :  
> Connexion

Pensez à cliquer sur «mémoriser votre identifiant»

### 3. Pensez à mettre à jour votre application PERSONEO depuis votre store afin de bénéficier des dernières nouveautés.

ils en parlent :

L'appli Personeo primée par la Tribune de l'Assurance (article du 03/02/2017)



# FICHE PRATIQUE 2

## DÉCOUVREZ VOTRE WEB PERSONEO



i

### Bon à savoir

Votre espace privé Personeo constitue le moyen le plus rapide de suivre et gérer votre épargne salariale, dans un environnement 100 % sécurisé.

Vous consultez et gérez votre compte en toute simplicité, suivez vos opérations en temps réel et accédez à l'ensemble des informations, documents et services utiles.

### EN PRATIQUE

- En tant que salarié détenteur d'un compte d'épargne salariale géré par BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises, vous disposez d'un espace de services dédié sur Internet.
- 100 % sécurisé, il vous permet à tout moment de :
  - consulter votre compte,
  - réaliser et suivre vos opérations (versements, transferts, rachats...),
  - tout savoir sur vos supports de placement,
  - accéder à vos outils de simulation,
  - découvrir les offres privilégiées.

### UNE NAVIGATION TRÈS SIMPLE

Après votre connexion, vous disposez de 4 grandes zones de navigation :

- 1 Les rubriques de votre espace privé PERSONEO.
- 2 Une zone "Mes alertes" avec les messages importants.
- 3 Une synthèse de vos dispositifs et des montants détenus.
- 4 Un accès rapide pour :
  - consulter vos opérations en cours,
  - modifier vos données personnelles,
  - accéder à vos messages.



**BNP PARIBAS**  
**ÉPARGNE & RETRAITE ENTREPRISES**

## 2 BONNES RAISONS DE RENSEIGNER VOTRE ADRESSE E-MAIL



### 1. Pour recevoir automatiquement la confirmation de vos opérations et un nouveau mot de passe en cas de perte :

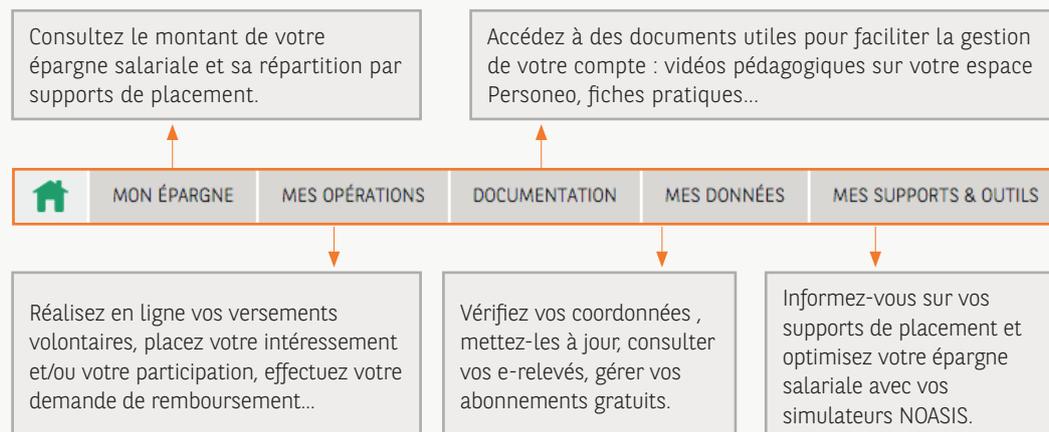
- rendez-vous dans la rubrique "Mes données" ;
- cliquez sur "Coordonnées personnelles" ;
- je souhaite modifier "Mon e-mail/Mon numéro de téléphone" ;
- renseignez votre e-mail et cliquez sur "Enregistrer".



### 2. Pour vous abonner aux e-relevés.

Simple et pratique, ce service gratuit vous permet d'être informé par e-mail de la mise à disposition de vos relevés au format PDF sur votre espace privé PERSONEO.  
Pour en bénéficier rendez-vous dans la rubrique "Mes données" puis cliquez sur la rubrique "E-relevés".

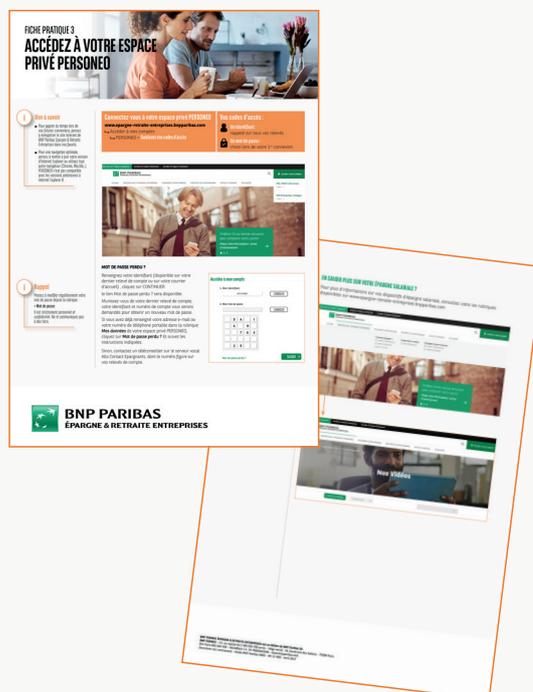
## DES RUBRIQUES FONCTIONNELLES



## COMMENT ACCÉDER AU WEB PERSONEO ?

1. Connectez-vous à notre site Internet : [www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com](http://www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com)
2. Accéder à mes comptes > Personeo
3. Saisissez vos codes d'accès  
Si vous avez perdu vos codes d'accès, cliquez sur "**Mot de passe perdu ?**" depuis la page d'authentification de votre espace privé après avoir renseigné votre identifiant ( il est disponible sur tous vos relevés de compte ou sur les mails envoyés par [bnpp-epargne-entreprise@s2e-net.com](mailto:bnpp-epargne-entreprise@s2e-net.com) ou sur les sms émis par BNPP ERE).

Pour plus d'informations sur l'accès à votre espace personnel Internet, consultez la fiche pratique "**Accédez à votre espace privé PERSONEO**".



# FICHE PRATIQUE 9

## PLACEZ VOTRE INTÉRESSEMENT



i

### Important

Pour plus d'informations sur l'accès à votre espace privé PERSONEO, consultez la fiche pratique **Accédez à votre espace privé PERSONEO**



### Connectez-vous à votre espace privé PERSONEO

[www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com](http://www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com)

↳ Accéder à mes comptes

↳ PERSONEO > Saisissez vos codes d'accès

### Vos codes d'accès :



**Un identifiant :**  
rappelé sur tous vos relevés



**Un mot de passe :**  
choisi lors de votre 1<sup>re</sup> connexion

Depuis votre espace privé PERSONEO, vous pouvez épargner votre Intéressement sur votre dispositif d'épargne salariale (PEE/PERCO)<sup>1</sup> ou le percevoir sur votre compte bancaire. Vous pouvez saisir cette opération sur le web ou l'appli Personeo. Ici, nous décrivons le parcours sur le web Personeo.

**1. Cliquez sur > Intéressement : saisissez votre choix d'affectation avant le xx/xx/xxxx.**  
(Sur votre page d'accueil PERSONEO, dans l'encart "Mes alertes")

i

### Bon à savoir

En l'absence de choix quant à l'affectation de son intéressement (investissement sur le PEE et/ou PERCO ou paiement) avant la date limite, la prime d'intéressement est automatiquement et intégralement investie sur le(s) supports(s) par défaut prévu(s) par le Plan d'Épargne d'Entreprise.

**BNP PARIBAS**  
ÉPARGNE & RETRAITE ENTREPRISES

CHANGER DE LANGUE NOUS CONTACTER DÉCONNEXION

MON ÉPARGNE MES OPÉRATIONS DOCUMENTATION MES DONNÉES MES SUPPORTS & OUTILS

**Mes alertes**

> Intéressement : saisissez votre choix d'affectation avant le 15/05/2016

TOUTES MES ALERTES >

**MON ÉPARGNE** PAR DISPOSITIF PAR SUPPORT DE PLACEMENT PAR DATE DE DISPONIBILITÉ PAR SUPPORT ET DATE DE DISPONIBILITÉ

Au 22/02/2016, le montant total brut de mon épargne s'élève à **3 085,82 €** dont **1 938,71 €** d'avoirs disponibles.

Vision de vos avoirs :  Net <sup>(1)</sup>  Brut

Mon épargne **par dispositif**

Mes dispositifs	Montant total (2)	Répartition
0000289900 PEE	3 035,62 €	98,38 %
0000289901 PERCO LIBRE	50,00 €	1,62 %
<b>Total</b>	<b>3 085,82 €</b>	<b>100,00 %</b>

(1) Valorisation nette estimée selon les prélèvements sociaux en vigueur à ce jour.  
(2) Ces montants sont calculés sur la base de la dernière valeur liquidative connue pour chaque support de placement (hors Compte Courant Bloqué).

PLUS DE DÉTAILS >

**Votre entreprise**  
**XOGENA**

Mes opérations en cours 0

Bienvenue ANNEE DUVAL

s2e.recette@s2e-net.com  
32, RUE DU CHAMP DE TIR  
04430 ONANTES  
FRANCE

IBAN / BBAN : FR76 3000 4019 2500  
0000 0000 085  
BIC : BNPAFR33XXX

Renseignez votre numéro de téléphone portable

Pour effectuer un versement en ligne, transmettez-nous votre RIB

MODIFIER MES DONNÉES >

Mes messages 1

LUTTE ANTI-BLANCHIMENT ET ÉPARGNE SALARIALE

### 3 BONNES RAISONS DE PLACER VOTRE INTÉRESSEMENT SUR VOTRE PEE/PERCO<sup>1</sup>:

- Vous bénéficiez d'une exonération d'impôt sur le revenu.
- Vous épargnez sans affecter votre budget au quotidien, pour financer vos projets ou préparer votre retraite, avec l'aide financière éventuelle de votre entreprise.
- Votre épargne reste disponible pour les grands moments clés de votre vie grâce aux cas de déblocage anticipé<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Selon le(s) dispositif(s) mis en place au sein de votre entreprise.

<sup>2</sup> Pour connaître l'ensemble des cas de déblocage anticipé, consultez les fiches descriptives à votre disposition dans la rubrique "Cas de déblocage anticipé" en bas de la page d'accueil de votre espace privé PERSONEO.



**BNP PARIBAS**  
ÉPARGNE & RETRAITE ENTREPRISES

## Le saviez-vous ?

- Votre espace privé PERSONEO vous permet de modifier vos choix à tout moment jusqu'à la date limite de réponse et de recevoir un accusé de réception de votre opération par e-mail ou SMS.

Pour renseigner votre adresse e-mail et/ou votre numéro de téléphone portable, connectez-vous sur votre espace privé PERSONEO, rubrique :

## &gt; Mes données

## &gt; Coordonnées personnelles

- Votre investissement ou le paiement sera effectué à l'issue du traitement global de l'opération. Un délai supplémentaire de 3 à 4 jours s'applique pour tout règlement par virement ou envoi de chèque.

- Simple et rapide, Noasis Impôt et Capital Épargne (+ d'épargne, - d'impôt) vous permet de calculer l'économie d'impôt que vous pourrez obtenir en plaçant votre Intéressement sur votre PEE/PERCO<sup>1</sup>. Pour y accéder depuis votre espace privé PERSONEO, rubrique :

## &gt; Mes supports &amp; outils

## &gt; Simulateurs NOASIS

## 2. Saisissez votre choix d'affectation

Vous souhaitez :  L'investissement total  L'investissement et le paiement  Le paiement total **2**

**1** Attention, l'affectation par défaut s'appliquera en l'absence de réponse avant le : **15/05/2018**

**Investissement total**

Montant net d'intéressement à affecter : **844,00 €** **1**

**1** Ce tableau reprend les supports ouverts à l'investissement de votre intéressement. Vous bénéficiez d'un éventuel abondement sous réserve d'être présent au sein de votre entreprise à la date limite de transmission de votre choix d'affectation.

**1** Cette simulation est non contractuelle. Les montants indiqués sont bruts de prélèvements sociaux.

Support(s) par dispositif	Abondement	Répartition		Abondement brut estimé
		Montant	Pourcentage	
PERCO LIBRE 0000289902				
RETRAITE 2016-18 I - 25013 30,6018 € au 08/02/2016	<input checked="" type="checkbox"/>			
RETRAITE 2019-21 I - 25012 32,0036 € au 08/02/2016	<input checked="" type="checkbox"/>			

**3**

## 3. Validez votre opération

**Saisir mon bulletin d'option**

1. A propos de > 2. Informations > 3. Saisie > **4. Validation >**

**Récapitulatif de ma demande**

**Mes données personnelles**

Civilité Monsieur	Nom DUVAL	Prenom ANNEE	Mon numéro de téléphone portable Renseignez votre numéro de portable
Adresse postale 32 RUE DU CHAMP DE TIR 04430 OIGNANES FRANCE			Mon e-mail s2e.recette@2e-net.com
Coordonnées bancaires de paiement IBAN / SBAN : FR75 3000 4019 2500 0000 0000 005 BIC : BNPAFRPPXXX			
Mes abonnements Plus pratique, plus rapide, abonnez-vous à l'e-relevé le suis abonné(e) aux notifications des opérations par E-mail			

**Mon choix d'affectation** **1**

Vous allez valider votre choix d'affectation.  
Montant net de votre intéressement : **644,00 €**

Support(s) par dispositif	Répartition	
	Montant	Pourcentage
PERCO LIBRE 0000289902		
RETRAITE 2016-18 I - 25013 30,6018 € au 08/02/2016	644,00 €	100,00 %
<b>Total</b>	<b>644,00 €</b>	<b>100,00 %</b>

**1** Pour être enregistré, votre saisie doit être validée (bouton ci-dessous).

**2** **Déclaration sur l'honneur**

Je reconnais avoir pris connaissance, préalablement à mon investissement, du(des) règlement(s) du(des) plan(s) d'épargne salariale, ainsi que des DICI (Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur) relatifs aux supports de placement choisis.

Les DICI sont disponibles dans la rubrique **Mes supports & outils > Supports de placement**.

Je déclare que mon investissement est conforme à la réglementation notamment que la somme des versements volontaires réalisés (y compris l'intéressement), tous plans d'épargne salariale confondus, ne dépasse pas, pas an, 25% de ma rémunération annuelle brute (pour les salariés) ou de mon revenu professionnel soumis à l'impôt sur le revenu au titre de mon activité sur l'année N-1 (pour les chefs d'entreprise et les mandataires sociaux).

J'ai bien noté, qu'une fois validé, mon choix est enregistré. Il est donc inutile d'envoyer mon bulletin d'option papier, ce dernier ne serait pas pris en compte.

**3**

**PRÉCÉDENT** **VALIDER >**

- 1 Découvrez le montant net de votre Intéressement.

- 2 Vous avez la possibilité de le **percevoir directement** ou de l'investir dans votre PEE/PERCO<sup>1</sup>.

- 3 Si vous décidez de l'investir, **indiquez la répartition** de votre investissement par support de placement.

- 1 Visualisez le récapitulatif de votre choix d'affectation.

- 2 Cochez la case de déclaration sur l'honneur **pour valider votre opération**.

- 3 Validez votre opération. Votre choix pourra être modifié ensuite à tout moment jusqu'à la date limite de réponse, en cliquant sur la rubrique :
  - > **Opérations en cours**,
  - > **sur la référence de votre opération**,
  - > **Modifier mon opération**.

<sup>1</sup> Selon le(s) dispositif(s) mis en place au sein de votre entreprise.

**OBJECTIF**

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

**PRODUIT****MULTIPAR EUROPE EQUILIBRE, Part Classique (990000040099)**

Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (« BNPP AM France »)

Site Internet : <https://www.bnpparibas-am.com>

Numéro de téléphone : appelez le +33.9.69.320.346 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM France en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BNPP AM France est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/01/2023

**Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

**EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?****Type**

Ce Produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA) nourricier. Il est constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE), soumis aux dispositions du code monétaire et financier. Il s'agit d'un FCPE Multi-Entreprises.

Un fonds nourricier est un fonds investi au minimum à 90% dans un seul autre OPC qui prend alors la qualification de fonds maître.

**Durée**

Ce Produit est initialement créé pour une durée de 99 ans.

BNPP AM France n'a pas le droit de procéder à la dissolution du Produit de manière unilatérale. Le conseil de surveillance décide des opérations de fusion, scission ou liquidation.

**Objectifs**

La part « Classique » est offerte à tous les souscripteurs personnes physiques et personnes morales.

Un fonds nourricier est un fonds investi au minimum à 90% dans un seul autre OPC qui prend alors la qualification de maître.

Le FCPE est un fonds nourricier du FCP BNP Paribas Flexi Europe Equilibre.

L'actif du FCPE est investi en totalité et en permanence en parts «X» dudit Fonds Commun de Placement maître et pour le solde éventuel en liquidités. La performance du FCPE sera inférieure à celle de son fonds maître, notamment en raison de ses frais de gestion propres. Le type de gestion du nourricier s'apprécie au travers de celui de son maître.

L'objectif de gestion et le profil de risque du fonds nourricier sont identiques à ceux du fonds maître : *offrir une performance liée aux marchés d'actions et de taux sur la durée minimale de placement recommandée. Le portefeuille est constitué sans référence à un indicateur de référence. Toutefois, la performance du FCP pourra être comparée a posteriori avec celle de l'indice composite 50% MSCI Europe (en euros, dividendes nets réinvestis) + 50% Euro MTS Global (coupons nets réinvestis) utilisé à titre d'analyse de la performance uniquement.*

*L'objectif du FCP est atteint au travers d'une gestion discrétionnaire de l'allocation d'actifs entre les marchés d'actions et les marchés de taux. Le portefeuille est composé jusqu'à 100% d'OPC dont 30% maximum en parts/actions de FIA de droit français/européen/étranger répondant aux 4 critères de l'article R214-13 du code monétaire et financier.*

*Il est constitué au terme d'un processus reposant sur l'analyse économique et des éléments techniques propres à chaque marché et comportant quatre étapes : l'allocation stratégique, l'allocation tactique, la sélection des OPCVM ou FIA et la construction du portefeuille.*

*Le FCP est exposé :*

*- entre 35% et 65% de l'actif net via des OPCVM ou FIA sur les marchés de taux. Le FCP est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de 1 à 5.*

*- entre 35% et 65% de l'actif net sur les marchés d'actions internationaux dont la zone Euro, via des OPCVM ou FIA ou des instruments dérivés. Les OPC sélectionnés sont investis en titres de sociétés émis sur les marchés internationaux de toute capitalisation et de tout secteur et en titres obligataires de toute nature sans contrainte géographique. Le FCP pourra détenir des titres spéculatifs (High yield) jusqu'à 20% de son actif net, des obligations convertibles jusqu'à 20% de son actif net et jusqu'à 10% de son actif net en titres des marchés émergents.*

*Le gérant peut utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, en couverture ou en exposition. Du fait de l'utilisation des instruments dérivés, l'exposition globale du FCP pourra représenter jusqu'à 200% de l'actif net. Le FCP est soumis au risque de change à hauteur de 30% de l'actif net.*

**Autres informations :**

Durée de placement recommandée : 4 ans minimum. Cette durée ne tient pas compte des contraintes d'indisponibilités liées à l'épargne salariale.

Les revenus et produits des avoirs compris dans le FCPE sont obligatoirement réinvestis dans ledit fonds. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts ou fractions de parts nouvelles.

Les demandes de rachats sont à adresser quotidiennement au teneur de compte conservateur des parts et sont exécutées au prix de rachat conformément aux modalités prévues dans le règlement.

Les porteurs de parts peuvent demander le rachat de leurs parts en précisant une valeur plancher. Cet ordre reste valable 60 jours. En cas de transfert partiel d'actif, fusion ou scission cet ordre est annulé.

**Investisseurs de détail visés**

La part Classique est offerte à tous les souscripteurs personnes physiques et personnes morales.

Ce Produit est conçu pour les bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 4 années. Cette durée ne tient pas compte des contraintes d'indisponibilités liées à l'épargne salariale et/ou retraite.

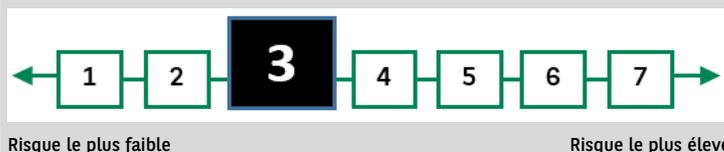


## Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS
- Teneur(s) de Comptes Conservateur(s) de Parts : AMUNDI TENUE DE COMPTE, BNP PARIBAS, EPSSENS
- Le règlement, les documents d'informations clés relatifs aux autres parts de ce Produit, la valeur liquidative ainsi que les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française, sont disponibles sur le site internet [www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com](http://www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com). Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.
- Le prospectus, le document d'informations clés, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques, rédigés en langue française, du fonds maître sont disponibles sur le site internet [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com). Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.
- Le conseil de surveillance examine la gestion financière, administrative et comptable du FCPE, le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, décide des opérations de fusion, scission ou liquidation et donne son accord préalable aux modifications du règlement du FCPE dans les cas prévus par ce dernier. BNPP AM France exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du FCPE et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée.
- Les informations concernant la composition du conseil de surveillance du FCPE sont disponibles dans le règlement du FCPE.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

## Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit 4 années.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. L'investissement, à travers son fonds maître, dans différentes catégories d'actifs avec généralement un bon équilibre entre actifs risqués et actifs moins risqués justifie la catégorie de risque.

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- Risque de crédit
- Risque lié aux instruments dérivés

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au règlement.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Les dispositions en matière de souscription/rachat du fonds maître et du Produit figurent dans leurs règlement et prospectus respectifs.

## Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 4 années	Si vous sortez après 1 an (en cas de déblocage anticipé)	Si vous sortez après 4 années
Exemple d'investissement : 10.000 EUR		

## Scénarios

<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	5.996,6 EUR
	Rendement annuel moyen	-40,03%
<b>Défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	7.851,84 EUR
	Rendement annuel moyen	-21,48%
<b>Intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	10.014,27 EUR
	Rendement annuel moyen	0,14%
<b>Favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	11.624,12 EUR
	Rendement annuel moyen	16,24%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus au professionnel qui commercialise le produit. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2012 et 2022.

## QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM FRANCE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de BNPP AM France.

En cas de défaillance de BNPP AM France, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.

En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.



## QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que le professionnel qui commercialise ce Produit vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, ce professionnel vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement. Si le Produit est utilisé dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou d'un contrat de capitalisation, les coûts présentés n'incluent pas les éventuels coûts liés à ces contrats.

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an (en cas de déblocage anticipé)	Si vous sortez après 4 années
<b>Coûts totaux annuels</b>	505,64 EUR	326,24 EUR
<b>Incidence des coûts annuels (*)</b>	5,12%	3,00%

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,51% avant déduction des coûts et de 3,51% après cette déduction.

### Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an	
<b>Coûts d'entrée</b>	Les coûts d'entrée sont des maxima. Dans certains cas, ces coûts sont moindres. Pour en connaître le montant, vous pouvez vous adresser à votre entreprise. Vous trouverez le détail des différents types de coûts, à la charge du FCPE ou de l'entreprise, dans le règlement du FCPE à l'article relatif aux coûts de fonctionnement et commissions.	300 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
<b>Coûts récurrents prélevés chaque année</b>		
<b>Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation</b>	L'évaluation des frais courants se fonde sur la situation du Produit en date du 30/06/2022.	205,64 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	Il n'existe pas de coûts de transaction pour ce Produit.	0 EUR
<b>Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions</b>		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

**Période de détention recommandée : 4 ans.** Cette durée ne tient pas compte des contraintes d'indisponibilités liées à l'épargne salariale et/ou retraite.

La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le règlement.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son teneur de compte conservateur de parts. Il peut également s'adresser à BNPP AM France via son site [www.bnpparibas-am.fr](http://www.bnpparibas-am.fr) (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX.

En cas de désaccord persistant, l'investisseur peut également avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org> /rubrique : Le Médiateur.

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

■ Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous :

(1) Cliquez sur <https://www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com/entreprises/> (2) Allez dans l'onglet « Des offres adaptées à chacun » et « Tous nos fonds ». (3) Cliquez sur le fonds souhaité. (4) Cliquez sur l'onglet « Performances », ou connectez-vous sur votre espace personnel accessible depuis le site internet de votre teneur de compte ou le cas échéant, de votre compagnie d'assurance.

■ Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain par an sur une période de 10 ans maximum en fonction de la durée d'existence de votre Produit.



## DASHBOARD AU 31.01.2023

Classe d'actifs	Indice de référence	Nb de positions dans le portefeuille	Actif du compartiment (EUR mn.)
Diversifié	Pas de benchmark	1	223
Niveau de risque et de rendement	Performance YTD (1)	Perf. annualisée sur 3 ans (2)	Perf. annualisée sur 5 ans (2)
<div style="display: flex; gap: 5px;"> <span>1</span> <span>2</span> <span style="background-color: black; color: white; padding: 2px;">3</span> <span>4</span> <span>5</span> <span>6</span> <span>7</span> </div>	5,01 %	-3,74 %	-2,15 % <small>Indice de référence 0,00 %</small>

(1) Tous les chiffres sont nets de frais (en EUR).

(2) Basée sur 360 jours

## PERFORMANCES (CUMULÉES SUR UNE PÉRIODE DE 5 ANS EN EUR)



## Performances cumulées au 31.01.2023 (en %)

	YTD	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
● FONDS	5,01	5,01	6,31	-2,44	-10,79	-5,68	-10,97	-2,84	-10,43

## Performances calendaires au 31.01.2023 (en %)

	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
● FONDS	-17,83	8,50	-4,78	13,60	-10,33	7,20	2,20	5,00	4,60	9,90

(1) Tous les chiffres sont nets de frais (en EUR). Les performances ou réalisations du passé ne sont pas indicatives des performances futures.

à compter du 01/10/2015, l'objectif de gestion, l'indicateur de référence, la stratégie d'investissement et le profil de rendement/risque du FCPE sont modifiés

Source : BNP Paribas Asset Management



## POSITIONS (MASTER): % DU PORTEFEUILLE

## Principales positions

BNPP FLX ERP EQUILIBRE X C	100,10
<b>Nb de positions dans le portefeuille</b>	<b>1</b>

Source : BNP Paribas Asset Management, en date du 31.01.2023

Les titres ci-dessus sont mentionnés à titre d'information uniquement et ne doivent pas être considérés comme une recommandation d'investissement.

Les données présentées dans les factsheets sont basées sur les données comptables officielles et sont basées sur la date de transaction.

MULTIPAR EUROPE EQUILIBRE est nourricier du fonds BNP Paribas Flexi Europe Equilibre

## par Type d'Actif

Autres	100,10
Liquidités	-0,10
<b>Total</b>	<b>100,00</b>



## RISQUE

## Niveau de risque et de rendement



## Analyse de risque (sur 3 ans, mensuelle)

## Fonds

Volatilité	13,89
Ratio de Sharpe	-0,26
Sensibilité (poche obligataire)	3,32

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne.

**Attention au risque de change.** Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- **Risque de crédit:** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
- **Risque lié aux instruments dérivés:** En investissant dans des instruments dérivés négociés de gré à gré ou cotés, le Fonds vise à couvrir et/ou donner un effet de levier au rendement de sa position. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que l'effet de levier augmente la volatilité du compartiment.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

## DÉTAILS

Commissions		Chiffres clés		Codes	
Frais d'entrée max.	3,00%	VL	6,97	Code ISIN	QS0002105TQ7
Frais courants réels (31.12.21)	2,14%	12M VL max. (02.02.22)	7,87	Code Bloomberg	MPEUEQC FP
Commission de gestion max.	1,55%	12M VL min. (12.10.22)	6,28		
		Actif du compartiment (EUR mn.)	222,75		
		Première VL	2,49		
		Périodicité de calcul de la VL	Journalière		

## Caractéristiques

Forme juridique	FCPE MULTIPAR EUROPE EQUILIBRE de droit français
Durée d'investissement recommandée	4
Domiciliation	France
Gérant(s)	Charles METOUKSON
Société de gestion	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France
Gérant délégué	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT UK Limited
Dépositaire	BNP PARIBAS
Devise de base	EUR
Exécution/Type de cours	VL + 3
Catégorie AMF	3 - Communication limitée au prospectus
Article SFDR	Article 6



## GLOSSAIRE

### Ratio de Sharpe

Mesure du rendement, corrigé du risque pris. Indique le rendement supplémentaire (au-dessus du taux sans risque) qui a été obtenu par unité de risque qui a été pris. Se calcule en divisant la différence entre le rendement obtenu et le taux sans risque par l'écart-type des rendements de l'investissement. Le 'ratio de Sharpe' indique si le rendement a été obtenu grâce à une bonne gestion ou en prenant des risques supplémentaires. Plus le ratio est élevé, plus le rapport risque-rendement peut être considéré comme positif.

### Sensibilité (poche obligataire)

Échelle de mesure de la sensibilité aux taux des obligations. Plus la durée résiduelle augmente, plus les cours obligataires réagissent à une modification des taux et plus la durée est élevée. La règle dit que si le taux remonte ou baisse de 1%, la valeur de l'obligation fluctue de 1% x la durée.

### Volatilité

La volatilité d'un actif est l'écart-type de son rendement. En tant que mesure de la dispersion, elle évalue l'incertitude des prix des actifs, qui est souvent assimilée à leur risque. La volatilité peut être calculée ex post (rétrospectivement) ou estimée ex ante (anticipativement).

Un glossaire des termes financiers employés dans ce document est disponible à l'adresse <http://www.bnpparibas-am.com>

## DISCLAIMER

Ce document présente les caractéristiques des supports financiers éligibles aux dispositifs d'épargne salariale et d'assurance collective du Groupe BNP Paribas. Il contient des éléments d'information et des données chiffrées considérés comme fondés ou exacts le jour de leur établissement. Il est produit à titre d'information et ne doit pas être considéré comme une offre de vente ou de prescription. Nous vous rappelons que les notices de ces supports doivent être remises à vos salariés afin que ceux-ci puissent prendre connaissance de leurs caractéristiques avant toute décision d'investissement. Celles-ci sont mises à leur disposition dans leurs espaces privés accessibles à partir de notre site Internet [www.epargneretraite-entreprises.bnpparibas.com](http://www.epargneretraite-entreprises.bnpparibas.com). Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. Le FCPE présente un risque de perte en capital.

### BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises - [www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com](http://www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com)

BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises est un Métier de BNP Paribas SA au capital de 2 499 597 122 € - Siège social : 16, bd des Italiens - 75009 Paris Immatriculée sous le n° 662 042 449 RCS Paris - Identifiant CE : FR 76662042449 - Immatriculée à l'Orias sous le n° 07 022 735 - [www.bnpparibas.com](http://www.bnpparibas.com)  
11-12-002 Studio E&RE - Decembre 2019



## OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## PRODUIT

### MULTIPAR MONETAIRE EURO, Part Classique (990000012679)

Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (« BNPP AM France »)

Site Internet : <https://www.bnpparibas-am.com>

Numéro de téléphone : appelez le +33.9.69.320.346 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM France en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BNPP AM France est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/01/2023

**Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

## EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

### Type

Ce Produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA). Il est constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE), soumis aux dispositions du code monétaire et financier. Il s'agit d'un FCPE Multi-Entreprises.

### Durée

Ce Produit est initialement créé pour une durée de 99 ans.

BNPP AM France n'a pas le droit de procéder à la dissolution du Produit de manière unilatérale. Le conseil de surveillance décide des opérations de fusion, scission ou liquidation.

### Objectifs

La part « Classique » est offerte à tous les souscripteurs personnes physiques et personnes morales. Classification du FCPE : « Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard »

Le FCPE présente un risque de taux ainsi qu'un risque de crédit spécifiques à cette catégorie. L'exposition au risque action est interdite.

L'objectif de gestion du fonds est, sur une durée minimum de placement de trois mois, d'obtenir une performance égale à celle de l'€STR net Capitalisé (Euro short-term rate), diminué des frais de fonctionnement et de gestion facturés au FCPE.

La politique d'investissement du FCPE repose sur une gestion active. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le FCPE ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et il verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

En termes de risque de taux, la Weighted average maturity (WAM) du portefeuille est limitée à 6 mois et en termes de risque de crédit, la Weighted average life (WAL) du portefeuille est limitée à 12 mois. Aucun titre n'aura de durée de vie supérieure à 2 ans pour autant que le délai jusqu'à la prochaine mise à jour du taux d'intérêt soit inférieur ou égal à 397 jours.

Le FCPE peut investir plus de 5% et jusqu'à 100% de ses actifs (20% pour les émetteurs des pays émergents) dans différents instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par les émetteurs autorisés dans le cadre du ratio dérogatoire de l'article 17§7 du règlement (UE) 2017/1131.

Le FCPE peut investir la totalité de son actif net sur des instruments du marché monétaire, titres de créances négociables ou obligations, libellés en Euro et / ou en devises, avec (dans ce cas la mise en place d'une couverture de change systématique via l'utilisation des instruments dérivés), émis par des émetteurs privés, publics, supranationaux de tous pays.

Le FCPE peut investir jusqu'à 20% de son actif net en titres émis par des sociétés dont le siège social est situé dans un pays émergent. Il peut également utiliser, dans la limite de 100% de son actif net, des instruments à terme simple (futurs sur taux d'intérêt, options de taux, swap de taux). En termes de notation, le portefeuille est investi dans des titres de haute qualité de crédit. Le FCPE est investi pour la totalité de son actif net en produits de taux :

- instruments du marché monétaire,

- obligations à taux fixe d'une durée de vie inférieure et/ou égale à deux ans, et/ou à taux variable,

- jusqu'à 20% en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA à vocation générale de classification « Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme » et/ou « Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard » et/ou OPCVM et/ou FIA européens de classification équivalente conformes au Règlement (UE) 2017/1131

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribueront à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Autres informations :

Durée de placement recommandée : Trois mois minimum. Nous attirons néanmoins l'attention du souscripteur sur le fait que ses avoirs sont indisponibles pendant 5 ans, sauf cas de déblocage anticipé.

Les revenus compris dans le fonds sont réinvestis dans ledit fonds. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts ou fractions de parts nouvelles.

Les demandes de rachats sont à adresser quotidiennement au teneur de compte conservateur des parts et sont exécutées au prix de rachat conformément aux modalités prévues dans le règlement.

Les porteurs de parts peuvent demander le rachat de leurs parts en précisant une valeur plancher. Cet ordre reste valable 60 jours. En cas de transfert partiel d'actif, fusion ou scission cet ordre est annulé.

### Investisseurs de détail visés

La part Classique est offerte à tous les souscripteurs personnes physiques et personnes morales.

Ce Produit est conçu pour les bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à préserver leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 3 mois. Cette durée ne tient pas compte des contraintes d'indisponibilités liées à l'épargne salariale et/ou retraite.

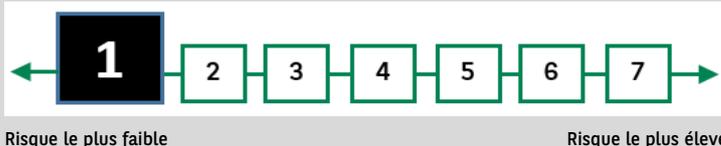


## Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS
- Teneur(s) de Comptes Conservateur(s) de Parts : AMUNDI TENUE DE COMPTE, CM-CIC EPARGNE SALARIALE, BNP PARIBAS, NATIXIS INTEREPARGNE, EPSENS
- Le règlement, les documents d'informations clés relatifs aux autres parts de ce Produit, la valeur liquidative ainsi que les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française, sont disponibles sur le site internet [www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com](http://www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com). Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.
- Le conseil de surveillance examine la gestion financière, administrative et comptable du FCPE, le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, décide des opérations de fusion, scission ou liquidation et donne son accord préalable aux modifications du règlement du FCPE dans les cas prévus par ce dernier. BNPP AM France exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du FCPE et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée.
- Les informations concernant la composition du conseil de surveillance du FCPE sont disponibles dans le règlement du FCPE.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

## Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit 3 mois.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. L'investissement dans des instruments de type monétaire et obligations à court terme avec une volatilité très basse justifie la catégorie de risque.

Autre risque matériellement pertinent pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- Risque de crédit

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au règlement.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

## Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 3 mois

Exemple d'investissement : 10.000 EUR

Si vous sortez après 3 mois

## Scénarios

<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	9.668,8 EUR
	Rendement annuel moyen	-12,60%
<b>Défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	9.679,8 EUR
	Rendement annuel moyen	-12,21%
<b>Intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	9.689,21 EUR
	Rendement annuel moyen	-11,86%
<b>Favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	9.728,39 EUR
	Rendement annuel moyen	-10,43%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus au professionnel qui commercialise le produit. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2012 et 2022.

## QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM FRANCE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de BNPP AM France.

En cas de défaillance de BNPP AM France, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.

En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

## QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que le professionnel qui commercialise ce Produit vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, ce professionnel vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement. Si le Produit est utilisé dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou d'un contrat de capitalisation, les coûts présentés n'incluent pas les éventuels coûts liés à ces contrats.



## Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

### Si vous sortez après 3 mois

Coûts totaux annuels	328,61 EUR
Incidence des coûts (*)	3,29%

(\*) Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres produits.

## Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après la période de détention recommandée	
Coûts d'entrée	Les coûts d'entrée sont des maxima. Dans certains cas, ces coûts sont moindres. Pour en connaître le montant, vous pouvez vous adresser à votre entreprise. Vous trouverez le détail des différents types de coûts, à la charge du FCPE ou de l'entreprise, dans le règlement du FCPE à l'article relatif aux coûts de fonctionnement et commissions.	300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'évaluation des frais courants se fonde sur la situation du Produit en date du 30/06/2022.	28,13 EUR
Coûts de transaction	Le montant représente la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,48 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

**Période de détention recommandée : 3 mois.** Cette durée ne tient pas compte des contraintes d'indisponibilités liées à l'épargne salariale et/ou retraite. La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit. Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le règlement. Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son teneur de compte conservateur de parts. Il peut également s'adresser à BNPP AM France via son site [www.bnpparibas-am.fr](http://www.bnpparibas-am.fr) (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX. En cas de désaccord persistant, l'investisseur peut également avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org> /rubrique : Le Médiateur.

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous : (1) Cliquez sur <https://www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com/entreprises/> (2) Allez dans l'onglet « Des offres adaptées à chacun » et « Tous nos fonds ». (3) Cliquez sur le fonds souhaité. (4) Cliquez sur l'onglet « Performances », ou connectez-vous sur votre espace personnel accessible depuis le site internet de votre teneur de compte ou le cas échéant, de votre compagnie d'assurance.
- Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain par an sur une période de 9 ans maximum en fonction de la durée d'existence de votre Produit.



## DASHBOARD AU 31.01.2023

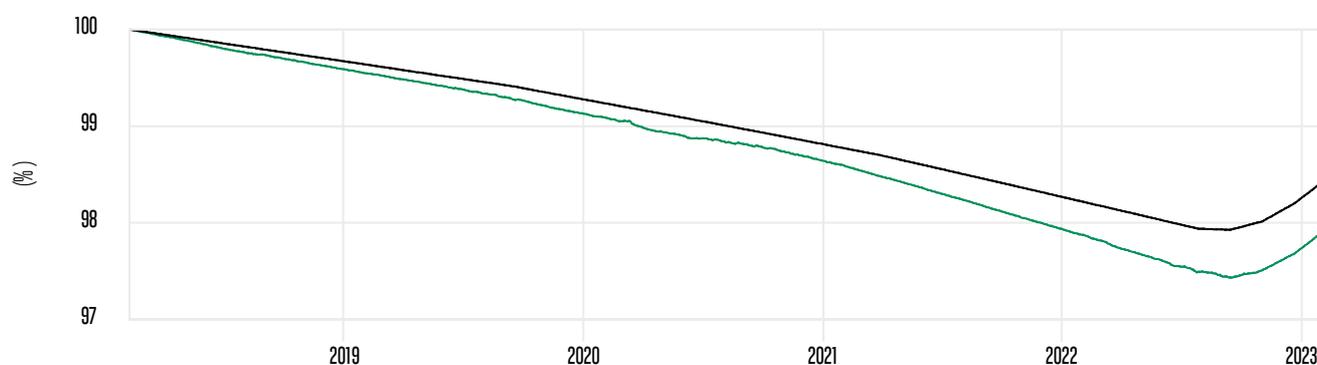
Catégorie ESMA	Indice de référence	Nb de positions dans le portefeuille	Actif du compartiment (EUR mn.)
Monétaire Standard VNAV	Cash Index Euro Short Term Rate (EUR) RI 360 Days	85	1575

Niveau de risque et de rendement	Performance YTD (1)	Perf. annualisée sur 3 ans (2)	
1 2 3 4 5 6 7	1,901 % Indice de référence 1,902 %	-0,40 % Indice de référence -0,27 %	

(1) Tous les chiffres sont nets de frais (en EUR).

(2) Basée sur 360 jours

## PERFORMANCES (CUMULÉES SUR UNE PÉRIODE DE 5 ANS EN EUR)



## Performances calendaires au 31.01.2023 (en %)

	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
● FONDS	-0,21	-0,72	-0,49	-0,46	-0,47	-0,40	-0,10	0,00	0,30	0,10
● INDICE DE RÉFÉRENCE	-0,02	-0,55	-0,47	-0,40	-0,37	-0,40	-0,30	-0,10	0,10	0,10

## Performances mensuelles annualisées au 31.01.2023 (en %)

	01.2023	12.2022	11.2022	10.2022	09.2022	08.2022	07.2022	06.2022	05.2022	04.2022	03.2022	02.2022
● FONDS	1,90	1,53	1,23	0,58	0,07	-0,39	-0,76	-0,83	-0,72	-0,72	-0,96	-0,82
● INDICE DE RÉFÉRENCE	1,90	1,55	1,36	0,66	0,31	-0,09	-0,55	-0,58	-0,59	-0,59	-0,58	-0,58

(1) Tous les chiffres sont nets de frais (en EUR).

Un Fonds Monétaire (ci-après un "FM") n'est pas un produit garanti. Un investissement dans un FM diffère d'un placement dans des dépôts en ce qu'il comporte le risque de fluctuation du principal investi dans un FM. Le FM n'a recours à aucun prestataire externe pour garantir la liquidité des FM ou la stabilisation de la VL par action. Toute perte du principal est assumée par les actionnaires.

Les performances ou réalisations du passé ne sont pas indicatives des performances futures.

Source : BNP Paribas Asset Management



## POSITIONS : % DU PORTEFEUILLE

## Principales positions

BARCLAYS BANK PLC 12-JUN-2023	3,20
SOCIETE GENERALE SA 15-SEP-2023	2,74
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL	2,24
DANAHER CORPORATION 27-FEB-2023	2,22
ARVAL SERVICE LEASE SA 23-MAY-2023	2,08
CREDIT AGRICOLE SA 06-JUL-2023	2,04
SOCIETE GENERALE SA 31-MAY-2023	1,92
BPCE SA 01-SEP-2023	1,92
JYSKE BANK A/S 12-OCT-2023	1,92
BPIFRANCE SA 11-MAY-2023	1,91

**Nb de positions dans le portefeuille** **85**

Nous attirons votre attention sur le fait que nous pouvons investir plus de 5 % des actifs du fonds dans des administrations, institutions ou organismes qui émettent ou garantissent séparément ou conjointement des instruments du marché monétaire

## par Maturité

2 - 7 jours	6,69
8 - 30 jours	14,29
31 - 90 jours	17,69
91 - 180 jours	26,76
181 - 397 jours	24,33
Liquidités	10,25
<b>Total</b>	<b>100,00</b>

Prenant en compte la maturité réelle de l'instrument et non les exceptions potentielles décrites dans le règlement des fonds monétaires pour le calcul des actifs à échéance hebdomadaire.

## par Notation

## Cash, repos, IRS

Cash, repos, IRS	7,75
------------------	------

## Not rated

Non noté	2,84
----------	------

## OPCVM

OPCVM	2,50
-------	------

## Notation court terme

A-1+	2,87
------	------

A-1	43,29
-----	-------

A-2	36,34
-----	-------

A-3	4,10
-----	------

Non-investment grade	0,31
----------------------	------

<b>Total</b>	<b>100,01</b>
--------------	---------------

Notation la plus basse parmi celles de Fitch, Moody's et S&P.

Source : BNP Paribas Asset Management, en date du 31.01.2023

Sources : Fitch, Moody's, S&P. Les notations < BBB- correspondent à la catégorie de titres à haut rendement ou titres spéculatifs

Les titres ci-dessus sont mentionnés à titre d'information uniquement et ne doivent pas être considérés comme une recommandation d'investissement.

Les données présentées dans les factsheets sont basées sur les données comptables officielles et sont basées sur la date de transaction.

## par Type d'Instruments

Negotiable european commercial paper (neucp)	69,19
--	-------

European commercial paper (ecp)	18,49
---------------------------------	-------

Liquidités	7,75
------------	------

Fonds monétaires	2,50
------------------	------

Belgium commercial paper (bcp)	1,76
--------------------------------	------

European (ex. uk) certificate of deposit	0,31
--	------

swaps	0,01
-------	------

<b>Total</b>	<b>100,00</b>
--------------	---------------



## INFORMATIONS EXTRA-FINANCIÈRES

Score ESG global

**58,58**

Indice de référence : 53,81

## CONTRIBUTION ESG

	Contrib. environnementale (E)	Contrib. sociale (S)	Contrib. gouvernance (G)
Portefeuille	5,18	2,96	0,45
Indice de référence	1,58	1,86	0,36

## COUVERTURE DU PORTEFEUILLE

	Couverture
Couverture ESG	100,00 %

## Indice de référence ESG

Pour plus d'information sur la définition du benchmark ESG, veuillez-vous référer à la rubrique « stratégie d'investissement » du prospectus disponible à cette adresse : [www.bnpparibasam.com](http://www.bnpparibasam.com)

## Score ESG global

La méthodologie interne de BNPP AM détermine le score ESG des émetteurs en évaluant leur performance par rapport aux entreprises du même groupe de pairs sur la base d'un nombre limité de critères ESG relatifs à l'environnement (ex: changement climatique), aux problématiques sociales (ex: gestion des ressources humaines), et à la gouvernance d'entreprise (ex: indépendance et compétence des dirigeants). L'univers d'investissement est scindé par géographie et par secteur, ce qui permet de composer des groupes d'entreprises comparables, dit « groupe de pairs ». BNPP AM utilise de nombreuses sources de recherche et de données (notamment Sustainalytics, ISS et Trucost) pour calculer les scores ESG des entreprises. Si les engagements et les pratiques de l'émetteur sur un des critères d'évaluation (E, S ou G) sont meilleurs que ceux de ses concurrents, il se voit attribuer une contribution positive sur ce critère. Un score de 1 à 99 est assigné à chaque émetteur, qui correspond à une base neutre de 50 à laquelle s'ajoute la somme des contributions sur chacun des trois critères d'évaluation. (par ex : 50 +2 (E) -1 (S) +3 (G) = 54 ESG global score).

## Contribution ESG

Les contributions ESG sont déterminées par les analystes ESG de BNPP AM sur la base de critères détaillés permettant d'évaluer de façon systématique les engagements et les pratiques des entreprises en matière d'environnement, de social et de gouvernance. Chacune des contributions mentionnées pour le portefeuille ou l'indice de référence dans son ensemble est la moyenne pondérée des contributions des entreprises détenues en portefeuille ou entrant dans la composition de l'indice de Référence.

- La contribution environnementale (E) regroupe entre autres le rapport au changement climatique, la gestion du risque environnemental et l'utilisation des ressources naturelles.
- La contribution sociale (S) prend en compte entre autres la gestion des ressources humaines, la qualité du dialogue social et le respect de la diversité.
- La contribution de gouvernance (G) s'appuie entre autres sur la transparence sur la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption et l'égalité homme femme.

## Couverture du portefeuille

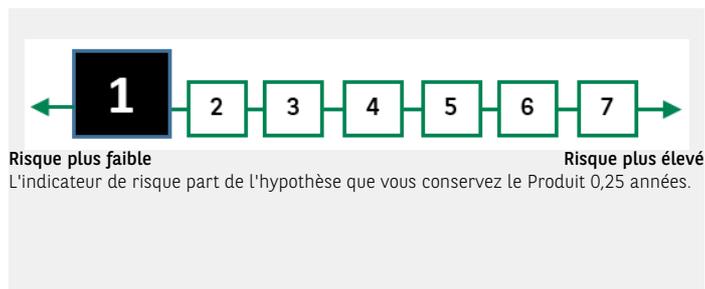
Au sein d'un portefeuille ou d'un indice de référence, BNPP AM statue tout d'abord sur l'éligibilité des instruments à obtenir des indicateurs ESG en fonction de leur nature. Au sein de ces instruments éligibles d'après la méthodologie interne de BNPP AM, la couverture représente le pourcentage de titres bénéficiant d'un score ESG ou d'une empreinte carbone. Les titres non éligibles à une évaluation comprennent, de manière non exhaustive, les liquidités, les fonds externes.

Pour plus d'info sur les indicateurs ESG ou sur les méthodologies de calcul des taux de couvertures veuillez-vous référer à notre page web dédiée: <https://www.bnpparibas-am.com/fr/dispositif-de-notation-esg/> & <https://www.bnpparibas-am.com/fr/mesure-de-lempreinte-carbone/>



## RISQUE

## Niveau de risque et de rendement



## Analyse de risque

	Fonds
Volatilité (sur 3 ans, mensuelle)	0,19
WAM (jours) (31.01.2023)	8
WAL (jours) (31.01.2023)	113

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse.

**Attention au risque de change.** Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- **Risque de crédit:** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

## DÉTAILS

Commissions		Chiffres clés		Codes	
Frais d'entrée max.	3,00%	VL	3,62	Code ISIN	QS0002105TX3
Frais courants réels (31.12.21)	0,24%	12M VL max. (31.01.23)	3,62	Code Bloomberg	MPMOEUC FP
Commission de gestion max.	0,40%	12M VL min. (12.09.22)	3,60		
		Actif du compartiment (EUR mn.)	1 574,70		
		Première VL	2,09		
		Périodicité de calcul de la VL	Journalière		

## Caractéristiques

Forme juridique	FCPE MULTIPAR MONETAIRE EURO de droit français
Indice de référence	Cash Index Euro Short Term Rate (EUR) RI 360 Days
Domiciliation	France
Gérant(s)	Eric DOISTEAU
Société de gestion	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France
Gérant délégué	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT UK Limited
Dépositaire	BNP PARIBAS
Devise de base	EUR
Catégorie AMF	2
Article SFDR	8



## GLOSSAIRE

### Sensibilité

Échelle de mesure de la sensibilité aux taux des obligations. Plus la durée résiduelle augmente, plus les cours obligataires réagissent à une modification des taux et plus la duration est élevée. La règle dit que si le taux remonte ou baisse de 1%, la valeur de l'obligation fluctue de  $1\% \times$  la duration.

### VLC (valeur liquidative constante) lié à la dette publique

Un fonds monétaire VLC lié à la dette publique est un type de fonds défini dans le Règlement de l'Union Européenne sur les fonds monétaires, qui fait partie de la catégorie des fonds monétaires à court terme. La souscription et le remboursement des parts du fonds sont effectués à un prix constant, arrondi au point de pourcentage le plus proche.

### VLV (valeur liquidative à faible volatilité)

Un fonds monétaire VLV lié à la dette publique est un type de fonds défini dans le Règlement de l'Union Européenne sur les fonds monétaires, qui fait partie de la catégorie des fonds monétaires à court terme. La souscription et le remboursement des parts du fonds sont effectués à un prix constant, à condition que la valeur liquidative du fonds ne s'écarte pas de plus de 0,2% de la valeur nominale.

### VLV (valeur liquidative variable)

Les fonds VLV sont des fonds monétaires dont les investisseurs peuvent acheter ou se faire rembourser les parts à un prix découlant d'une valeur liquidative variable, calculée avec une précision de 4 décimales. Ils peuvent faire partie de la catégorie des fonds monétaires à court terme ou des fonds monétaires standards.

### Volatilité

La volatilité d'un actif est l'écart-type de son rendement. En tant que mesure de la dispersion, elle évalue l'incertitude des prix des actifs, qui est souvent assimilée à leur risque. La volatilité peut être calculée ex post (rétrospectivement) ou estimée ex ante (anticipativement).

### WAL (durée de vie moyenne pondérée)

La DVMP (durée de vie moyenne pondérée) d'un fonds monétaire est calculée de la même façon que la maturité moyenne pondérée (MMP), mais est fondée exclusivement sur les périodes restant à courir jusqu'à : (a) la date programmée de remboursement des titres détenus au portefeuille du fonds ou (b) leur date de remboursement à la demande du fonds, indépendamment de la date programmée de révision de leur taux d'intérêt.

### WAM (échéance moyenne pondérée)

Dans le cas des fonds monétaires, la maturité moyenne pondérée (MMP) est la moyenne des périodes restant à courir jusqu'à : (a) la date programmée de remboursement des titres détenus au portefeuille du fonds, (b) leur date de remboursement à la demande du fonds, ou (c) la date programmée de révision de leur taux d'intérêt en fonction des taux en vigueur sur le marché. Les titres à taux variable remboursables sur demande sont traités comme si leur date d'échéance était la plus rapprochée de ces deux dates si leur maturité programmée est inférieure ou égale à 397 jours, et la plus éloignée si leur maturité programmée est supérieure à 397 jours. La moyenne est pondérée par le pourcentage du coût amorti du portefeuille investi au cours de chaque période.

Un glossaire des termes financiers employés dans ce document est disponible à l'adresse <http://www.bnpparibas-am.com>

## DISCLAIMER

Ce document présente les caractéristiques des supports financiers éligibles aux dispositifs d'épargne salariale et d'assurance collective du Groupe BNP Paribas. Il contient des éléments d'information et des données chiffrées considérés comme fondés ou exacts le jour de leur établissement. Il est produit à titre d'information et ne doit pas être considéré comme une offre de vente ou de prescription. Nous vous rappelons que les notices de ces supports doivent être remises à vos salariés afin que ceux-ci puissent prendre connaissance de leurs caractéristiques avant toute décision d'investissement. Celles-ci sont mises à leur disposition dans leurs espaces privés accessibles à partir de notre site Internet [www.epargneretraite-entreprises.bnpparibas.com](http://www.epargneretraite-entreprises.bnpparibas.com). Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. Le FCPE présente un risque de perte en capital.

**BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises - [www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com](http://www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com)**

BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises est un Métier de BNP Paribas SA au capital de 2 499 597 122 € - Siège social : 16, bd des Italiens - 75009 Paris Immatriculée sous le n° 662 042 449 RCS Paris - Identifiant CE : FR 76662042449 - Immatriculée à l'Orias sous le n° 07 022 735 - [www.bnpparibas.com](http://www.bnpparibas.com)  
11-12-002 Studio E&RE - Decembre 2019



**OBJECTIF**

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

**PRODUIT****MULTIPAR SOLIDAIRE DYNAMIQUE SOCIALEMENT RESPONSABLE, un compartiment du FCPE BNP PARIBAS PHILEIS, Part : Classique (990000080949)**

Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (« BNPP AM France »)

Site Internet : <https://www.bnpparibas-am.com>

Numéro de téléphone : appelez le +33.9.69.320.346 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM France en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BNPP AM France est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/01/2023

**Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

**EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?****Type**

Ce Produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA). Il est constitué sous la forme d'un compartiment de fonds commun de placement d'entreprise (FCPE), soumis aux dispositions du code monétaire et financier. Il s'agit d'un FCPE Multi-Entreprises.

**Durée**

Ce Produit est initialement créé pour une durée de 99 ans.

BNPP AM France n'a pas le droit de procéder à la dissolution du Produit de manière unilatérale. Le conseil de surveillance décide des opérations de fusion, scission ou liquidation.

**Objectifs**

La part « Classique » est réservée aux entreprises pour lesquelles les frais de gestion sont à la charge des compartiments.

Classification du compartiment : « Actions de pays de la zone Euro »

L'objectif de gestion est de favoriser l'investissement dans des entreprises qui respectent les critères de responsabilité sociale, et d'investir à hauteur de 75% en actions de la zone euro. Le compartiment est géré activement et cherche à avoir une performance nette de frais en ligne avec l'indice de référence composite 75% EURO STOXX + 20% BLOOMBERG BARCLAYS EURO AGG + 5% €STR net capitalisé plafonné à 1%, par un investissement sur des titres de sociétés qui intègrent dans leur fonctionnement les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) selon l'analyse de la société de gestion. La gestion du compartiment est discrétionnaire. Le compartiment est essentiellement exposé aux entreprises composant l'indice de référence, mais peut être exposé à des entreprises non incluses dans cet indice.

Le compartiment est investi entre 65% et 85% en actions de la zone euro (la cible étant 75%), entre 10% et 30% en produits obligataires, dont au maximum 10% au travers d'OPCVM et/ou de FIA de classification Obligation et autres titres de créances libellés en euro et 10% maximum de actif net en OPCVM et/ou en FIA de classification « Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme » et/ou « Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard ». Par ailleurs, le compartiment est dit « solidaire » et à ce titre, il est investi entre 5 % et 10 % en titres négociés ou non sur un marché réglementé, émis par des entreprises solidaires agréées.

Le compartiment pourra, soit pour couvrir le portefeuille, soit pour réaliser son objectif de gestion, intervenir sur des instruments financiers à terme ferme ou conditionnel négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré français et étrangers dans la limite d'une fois l'actif.

Les investissements réalisés en titres non cotés solidaires se traduisent généralement par une faible liquidité- la rémunération attendue tient compte de l'objectif solidaire de ces entreprises et pourra être inférieure à celle du marché.

Le compartiment bénéficie du label d'investissement socialement responsable (ISR). La stratégie d'investissement repose sur une gestion active qui suit une approche disciplinée de la sélection de valeurs alliant analyse extra-financière et financière. La stratégie ISR concerne tous les investissements réalisés, qu'ils soient en lignes directes ou via des OPC, à l'exception des titres solidaires, et consiste à intégrer des critères extra-financiers dans la sélection et l'évaluation de titres et couvrent les aspects environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernance (G). Ces critères sont définis par la recherche extra-financière de la société de gestion qui est réalisée en amont de l'analyse financière. La stratégie ISR du compartiment est basée sur une approche dite Best-in-Class qui a pour but d'identifier les émetteurs leaders de leur secteur (pour les émetteurs) ou par zone géographique (pour les Etats) selon les critères ESG identifiés. Cette analyse est adaptée aux enjeux-clés propres à chaque catégorie d'émetteurs.

a) **Stratégie ISR concernant les investissements en lignes directes** : Le compartiment investit au moins 90% de son actif net dans des titres et des OPC ayant fait l'objet d'une analyse de leurs critères ESG par une équipe dédiée d'analystes ESG de la société de gestion. A la suite de cette analyse, le compartiment applique l'approche en « amélioration de note » pour la partie investie en actions, selon laquelle la note ESG moyenne du portefeuille est supérieure à celle de l'indice Eurostoxx, après élimination d'au moins 20% des valeurs les moins bien notées de cet indice. Les titres d'entreprises sélectionnés en dehors de l'indice de référence ne présentent pas de biais a priori en termes de zones géographiques et de secteurs. La société de gestion peut sélectionner des valeurs en dehors de son indicateur. Pour autant, elle s'assurera que l'indicateur de référence retenu soit un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du fonds. Pour la partie obligataire, le compartiment suit une approche « en sélectivité » qui aboutit à une réduction au minimum de 20% de l'univers d'investissement extra-financier. L'univers d'investissement extra-financier est défini comme étant l'indice de référence BLOOMBERG BARCLAYS EURO AGG.

Les critères retenus pour l'analyse des émetteurs sélectionnés respectent les standards ESG suivants : respect des politiques sectorielles sur les activités controversées, exclusion des émetteurs qui contreviennent, de manière répétée, à au moins un des 10 Principes du Pacte Mondial des Nations Unies et/ou aux principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales ; exclusion des émetteurs avec un chiffre d'affaires supérieur à 10% dans les activités controversées comme l'alcool, le tabac, l'armement, les jeux d'argent, la pornographie ; et exclusion des émetteurs présentant les moins bonnes pratiques ESG au sein de chaque secteur d'activité. L'équipe dédiée d'analystes ESG évalue aussi bien les entreprises émettrices que les Etats selon les critères ESG définis par la société de gestion en se basant par exemple, pour le plan environnemental sur l'efficacité énergétique, pour le plan social sur la gestion de la diversité, et pour le thème de la gouvernance sur la lutte contre la corruption.

b) **Stratégie ISR concernant les investissements indirects via des OPC** : Les OPCVM et/ou FIA dans lesquels le compartiment investit ont pour au moins 90% d'entre eux le label ISR ou respectent les critères quantitatifs de la catégorie significativement engageante de la position-recommandation AMF DOC-2020-03.

c) **Principales limites méthodologiques de la stratégie extra-financière** : Certaines entreprises détenues en portefeuille peuvent avoir des pratiques ESG perfectibles et/ou être exposées à certains secteurs où les problématiques environnementales, sociales ou de gouvernance demeurent importantes.



**Autres informations** : Durée de placement recommandée : 5 ans minimum. Cette durée ne tient pas compte des contraintes d'indisponibilités liées à l'épargne salariale. Les revenus et produits des avoirs compris dans le compartiment sont obligatoirement réinvestis dans ledit compartiment. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts ou fractions de parts nouvelles. Les demandes de rachats sont à adresser quotidiennement au teneur de compte conservateur des parts et sont exécutées au prix de rachat conformément aux modalités prévues dans le règlement.

### Investisseurs de détail visés

La part Classique est réservée aux entreprises pour lesquelles les coûts de gestion sont à la charge des compartiments.

Ce Produit est conçu pour les bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 5 années. Cette durée ne tient pas compte des contraintes d'indisponibilités liées à l'épargne salariale et/ou retraite.

### Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS
- Teneur(s) de Comptes Conservateur(s) de Parts : BNP PARIBAS, NATIXIS INTEREPARGNE
- Ce document d'informations clés décrit un compartiment du FCPE BNP PARIBAS PHILEIS. D'autres informations sur le compartiment figurent dans le règlement et les rapports périodiques du FCPE. L'actif et le passif des différents compartiments du FCPE sont ségrégués.
- Le règlement, les documents d'informations clés relatifs aux autres parts de ce Produit, la valeur liquidative ainsi que les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française, sont disponibles sur le site internet [www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com](http://www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com). Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.
- Le conseil de surveillance examine la gestion financière, administrative et comptable du FCPE, le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, décide des opérations de fusion, scission ou liquidation et donne son accord préalable aux modifications du règlement du FCPE dans les cas prévus par ce dernier. BNPP AM France exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du FCPE et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée.
- Les informations concernant la composition du conseil de surveillance du FCPE sont disponibles dans le règlement du FCPE.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

### Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit 5 années.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. L'investissement dans différentes catégories d'actifs avec généralement une proportion importante d'actifs risqués et une part plus faible d'actifs moins risqués justifie la catégorie de risque.

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- Risque de crédit
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque de liquidité

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au règlement.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

### Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10.000 EUR

Si vous sortez après 1 an  
(en cas de déblocage anticipé)

Si vous sortez après 5 ans

#### Scénarios

		Si vous sortez après 1 an (en cas de déblocage anticipé)	Si vous sortez après 5 ans
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	4.361,63 EUR	2.839,97 EUR
	Rendement annuel moyen	-56,38%	-22,26%
<b>Défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	8.180,34 EUR	6.281,25 EUR
	Rendement annuel moyen	-18,20%	-8,88%
<b>Intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	10.394,8 EUR	12.116,24 EUR
	Rendement annuel moyen	3,95%	3,91%
<b>Favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	13.024,45 EUR	15.031,7 EUR
	Rendement annuel moyen	30,24%	8,49%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus au professionnel qui commercialise le produit. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2012 et 2022.



## QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM FRANCE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de BNPP AM France.

En cas de défaillance de BNPP AM France, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.

En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

## QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que le professionnel qui commercialise ce Produit vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, ce professionnel vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement. Si le Produit est utilisé dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou d'un contrat de capitalisation, les coûts présentés n'incluent pas les éventuels coûts liés à ces contrats.

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an (en cas de déblocage anticipé)	Si vous sortez après 5 ans
<b>Coûts totaux annuels</b>	198,61 EUR	121,88 EUR
<b>Incidence des coûts annuels (*)</b>	2,00%	1,05%

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,12% avant déduction des coûts et de 5,07% après cette déduction.

### Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an	
<b>Coûts d'entrée</b>	Les coûts d'entrées sont des maxima. Dans certains cas, ces coûts sont moindres. Pour en connaître le montant, vous pouvez vous adresser à votre entreprise. Vous trouverez le détail des différents types de coûts, à la charge du compartiment ou de l'entreprise, dans le règlement du FCPE à l'article relatif aux coûts de fonctionnement et commissions.	125 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
<b>Coûts récurrents prélevés chaque année</b>		
<b>Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation</b>	L'évaluation des frais courants se fonde sur la situation du Produit en date du 30/06/2022.	69,12 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	Le montant représente la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	4,49 EUR
<b>Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions</b>		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

**Période de détention recommandée : 5 ans.** Cette durée ne tient pas compte des contraintes d'indisponibilités liées à l'épargne salariale et/ou retraite.

La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le règlement.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son teneur de compte conservateur de parts. Il peut également s'adresser à BNPP AM France via son site [www.bnpparibas-am.fr](http://www.bnpparibas-am.fr) (rubrique : « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX.

En cas de désaccord persistant, l'investisseur peut également avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org> /rubrique : Le Médiateur.

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous :

(1) Cliquez sur <https://www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com/entreprises/> (2) Allez dans l'onglet « Des offres adaptées à chacun » et « Tous nos fonds ». (3) Cliquez sur le fonds souhaité. (4) Cliquez sur l'onglet « Performances », ou connectez-vous sur votre espace personnel accessible depuis le site internet de votre teneur de compte ou le cas échéant, de votre compagnie d'assurance.

- Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain par an sur une période de 9 ans maximum en fonction de la durée d'existence de votre Produit.



DASHBOARD AU 31.01.2023

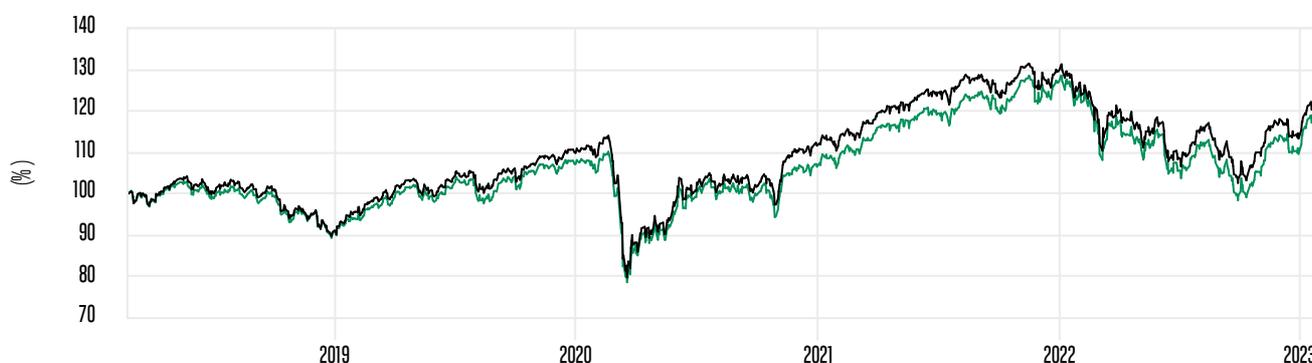
Classe d'actifs	Indice de référence	Nb de positions dans le portefeuille	Actif du compartiment (EUR mn.)
Diversifié	Indice de référence composé*	207	827
Niveau de risque et de rendement	Performance YTD (1)	Perf. annualisée sur 3 ans (2)	Perf. annualisée sur 5 ans (2)
<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <span>1</span> <span>2</span> <span>3</span> <span style="background-color: black; color: white;">4</span> <span>5</span> <span>6</span> <span>7</span> </div>	<p style="text-align: center;"><b>7,79 %</b></p> <p style="text-align: center;">Indice de référence 7,43 %</p>	<p style="text-align: center;"><b>3,94 %</b></p> <p style="text-align: center;">Indice de référence 3,74 %</p>	<p style="text-align: center;"><b>2,70 %</b></p> <p style="text-align: center;">Indice de référence 3,34 %</p>

\* 75% EURO STOXX (EUR) NR + 20% Bloomberg Euro Aggregate (EUR) RI + 5% Cash Index Euro Short Term Rate Capped 1% (EUR) RI 365 Days

(1) Tous les chiffres sont nets de frais (en EUR).

(2) Basée sur 360 jours

PERFORMANCES (CUMULÉES SUR UNE PÉRIODE DE 5 ANS EN EUR)



Performances cumulées au 31.01.2023 (en %)

	YTD	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
● FONDS	7,79	7,79	12,23	5,70	-4,37	11,20	12,49	25,74	14,46
● INDICE DE RÉFÉRENCE	7,43	7,43	10,66	5,70	-3,11	10,26	11,82	27,39	18,13

Performances calendaires au 31.01.2023 (en %)

	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
● FONDS	-13,64	19,10	-0,52	18,03	-10,15	6,20	4,90	8,70	4,20	16,30
● INDICE DE RÉFÉRENCE	-12,54	16,05	1,64	20,57	-9,50	9,50	4,00	8,20	5,40	18,00

(1) Tous les chiffres sont nets de frais (en EUR). Les performances ou réalisations du passé ne sont pas indicatives des performances futures.

Source : BNP Paribas Asset Management



## POSITIONS : % DU PORTEFEUILLE

## Principales positions

BNPP SOCIAL BUSI IMPACT R C	7,31
ASML HOLDING NV	5,56
TOTALENERGIES	4,06
SIEMENS N AG N	3,58
LOREAL SA	3,38
DEUTSCHE TELEKOM N AG N	3,05
SCHNEIDER ELECTRIC	3,04
LAIR LIQUIDE SA POUR LETUDE ET LEXPLO DES	2,86
AXA SA	2,82
VINCI SA	2,78
<b>Nb de positions dans le portefeuille</b>	<b>207</b>

## par Pays - Actions

France	45,55
Allemagne	26,04
Pays-Bas	12,40
Espagne	8,65
Italie	3,04
Chine	2,47
République d'Irlande	1,69
Autres	0,16
<b>Total</b>	<b>100,00</b>

## par Notation - Obligations

AAA	23,02
AA+	3,09
AA	19,72
AA-	9,26
A	2,30
A-	16,29
BBB+	12,73
BBB	5,44
BBB-	4,18
Autres	1,90
Non noté	2,05
<b>Total</b>	<b>100,00</b>

## par Type d'Actif

Actions	72,21
Obligations	20,15
Autres	7,31
Liquidités	0,33
<b>Total</b>	<b>100,00</b>

Source : BNP Paribas Asset Management, en date du 31.01.2023.

Sources : Fitch, Moody's, S&P. Les notations < BBB- correspondent à la catégorie de titres à haut rendement ou titres spéculatifs

Les titres ci-dessus sont mentionnés à titre d'information uniquement et ne doivent pas être considérés comme une recommandation d'investissement.

Les données présentées dans les factsheets sont basées sur les données comptables officielles et sont basées sur la date de transaction.



## INFORMATIONS EXTRA-FINANCIÈRES



Score ESG global

**64,84**

Indice de référence : 60,72

## CONTRIBUTION ESG

	Contrib. environnementale (E)	Contrib. sociale (S)	Contrib. gouvernance (G)
Portefeuille	6,93	5,94	1,97
Indice de référence	5,20	4,44	1,08

## EMPREINTE CARBONE

	T/Co2 par M€ par année
Portefeuille	71,52
Indice de référence	100,74

## COUVERTURE DU PORTEFEUILLE

	Couverture
Couverture ESG	93,33 %
Couverture empreinte carbone	78,58 %

## Score ESG global

La méthodologie interne de BNPP AM détermine le score ESG des émetteurs en évaluant leur performance par rapport aux entreprises du même groupe de pairs sur la base d'un nombre limité de critères ESG relatifs à l'environnement (ex: changement climatique), aux problématiques sociales (ex: gestion des ressources humaines), et à la gouvernance d'entreprise (ex: indépendance et compétence des dirigeants). L'univers d'investissement est scindé par géographie et par secteur, ce qui permet de composer des groupes d'entreprises comparables, dit « groupe de pairs ». BNPP AM utilise de nombreuses sources de recherche et de données (notamment Sustainalytics, ISS et Trucost) pour calculer les scores ESG des entreprises. Si les engagements et les pratiques de l'émetteur sur un des critères d'évaluation (E, S ou G) sont meilleurs que ceux de ses concurrents, il se voit attribuer une contribution positive sur ce critère. Un score de 1 à 99 est assigné à chaque émetteur, qui correspond à une base neutre de 50 à laquelle s'ajoute la somme des contributions sur chacun des trois critères d'évaluation. (par ex : 50 +2 (E) -1 (S) +3 (G) = 54 ESG global score).

## Contribution ESG

Les contributions ESG sont déterminées par les analystes ESG de BNPP AM sur la base de critères détaillés permettant d'évaluer de façon systématique les engagements et les pratiques des entreprises en matière d'environnement, de social et de gouvernance. Chacune des contributions mentionnées pour le portefeuille ou l'indice de référence dans son ensemble est la moyenne pondérée des contributions des entreprises détenues en portefeuille ou entrant dans la composition de l'indice de Référence.

- La contribution environnementale (E) regroupe entre autres le rapport au changement climatique, la gestion du risque environnemental et l'utilisation des ressources naturelles.
- La contribution sociale (S) prend en compte entre autres la gestion des ressources humaines, la qualité du dialogue social et le respect de la diversité.
- La contribution de gouvernance (G) s'appuie entre autres sur la transparence sur la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption et l'égalité homme femme.

## Empreinte carbone

L'empreinte carbone du portefeuille ou de l'Indice de Référence correspond à la somme des émissions carbone émises par les entreprises divisée par la valeur des entreprises et multipliée par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille. Les émissions carbone sont la somme du scope 1 (émissions directes des installations des entreprises) et scope 2 (émissions indirectes liées à la consommation énergétique des entreprises). Les données carbone utilisées proviennent de Trucost. L'empreinte est exprimée en tonnes de CO2 pour une année et par million d'euros investis. La valeur d'entreprise (Entreprise Value, EV) est la mesure de la valeur totale d'une société. Elle est calculée en additionnant sa capitalisation boursière et sa dette financière.

## Couverture du portefeuille

Au sein d'un portefeuille ou d'un indice de référence, BNPP AM statue tout d'abord sur l'éligibilité des instruments à obtenir des indicateurs ESG en fonction de leur nature. Au sein de ces instruments éligibles d'après la méthodologie interne de BNPP AM, la couverture représente le pourcentage de titres bénéficiant d'un score ESG ou d'une empreinte carbone. Les titres non éligibles à une évaluation comprennent, de manière non exhaustive, les liquidités, les fonds externes.

Pour plus d'info sur les indicateurs ESG ou sur les méthodologies de calcul des taux de couvertures veuillez-vous référer à notre page web dédiée: <https://www.bnpparibas-am.com/fr/dispositif-de-notation-esg/> & <https://www.bnpparibas-am.com/fr/mesure-de-lempreinte-carbone/>



## RISQUE

## Niveau de risque et de rendement



## Analyse de risque (sur 3 ans, mensuelle)

## Fonds

Volatilité	16,63
Tracking Error	2,31
Ratio d'information	0,09
Ratio de Sharpe	0,25
Sensibilité (poche obligataire)	6,30
Alpha	0,28
Beta	0,98
R <sup>2</sup>	0,98

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

**Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.**

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- **Risque de crédit**: risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
- **Risque lié aux instruments dérivés**: En investissant dans des instruments dérivés négociés de gré à gré ou cotés, le Fonds vise à couvrir et/ou donner un effet de levier au rendement de sa position. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que l'effet de levier augmente la volatilité du compartiment.
- **Risque de liquidité**: Ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un laps de temps raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

## DÉTAILS

## Commissions

Frais d'entrée max.	1,25%
Frais courants réels (31.12.21)	0,85%
Commission de gestion max.	0,70%

## Chiffres clés

VL	21,60
12M VL max. (02.02.22)	22,86
12M VL min. (29.09.22)	18,00
Actif du compartiment (EUR mn.)	827,01
Première VL	10,00
Périodicité de calcul de la VL	Journalière

## Codes

Code ISIN	QS0002105T52
Code Bloomberg	MPSDSRC FP

## Caractéristiques

Forme juridique	Compartiment de FCPE BNP PARIBAS PHILEIS de droit français
Durée d'investissement recommandée	5
Indice de référence	75% EURO STOXX (EUR) NR + 20% Bloomberg Euro Aggregate (EUR) RI + 5% Cash Index Euro Short Term Rate Capped 1% (EUR) RI 365 Days
Domiciliation	France
Gérant(s)	Karim ABID
Société de gestion	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France
Gérant délégué	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT UK Limited
Dépositaire	BNP PARIBAS
Devise de base	EUR
Exécution/Type de cours	VL + 2
Catégorie AMF	1 - Approche significativement engageante
Article SFDR	Article 8 - Promotion de caractéristiques environnementales ou sociales



## GLOSSAIRE

### Alpha

L'alpha est un indicateur utilisé pour mesurer la valeur ajoutée apportée par la gestion active par rapport à une exposition passive à un indice de référence. Un alpha positif exprime une surperformance, tandis qu'un alpha négatif est le signe d'une sous-performance. Une manière simple de calculer l'alpha est de comparer la performance d'un fonds et la performance de son indice de référence. La différence entre les deux représente l'alpha du fonds. Par exemple, un alpha de 0,50 signifie que le portefeuille a surperformé le marché (la performance de l'indice de référence ajustée de l'exposition du fonds au bêta) de 0,50 %.

### Beta

Le bêta mesure le risque de marché d'un portefeuille. Le marché est alors représenté par des indices boursiers (tels que le MSCI World) correspondant aux directives du portefeuille. Le bêta indique la sensibilité de la performance du portefeuille par rapport à la performance du marché. Par exemple, un bêta de 1,5 montre que le portefeuille enregistrera une performance de 1,5% quand le marché progressera de 1 %. D'un point de vue mathématique, il s'agit de la corrélation entre le portefeuille et le marché, multipliée par leurs ratios de volatilité respectifs.

### R<sup>2</sup>

Le coefficient de corrélation (R<sup>2</sup>) mesure la force et l'orientation d'une relation linéaire entre la performance d'un fonds et celle de son indice de référence. Ce coefficient est compris entre -1 et 1 ; 1 correspond à une relation linéaire croissante parfaitement corrélée, -1 à une relation linéaire décroissante parfaitement corrélée, et 0 signale une absence de corrélation linéaire.

### Ratio d'information

Le ratio d'information est un rendement corrigé du risque qui mesure le rapport entre la tracking error du portefeuille et son rendement relatif par rapport à l'indice de référence (appelé rendement actif).

### Ratio de Sharpe

Mesure du rendement, corrigé du risque pris. Indique le rendement supplémentaire (au-dessus du taux sans risque) qui a été obtenu par unité de risque qui a été pris. Se calcule en divisant la différence entre le rendement obtenu et le taux sans risque par l'écart-type des rendements de l'investissement. Le 'ratio de Sharpe' indique si le rendement a été obtenu grâce à une bonne gestion ou en prenant des risques supplémentaires. Plus le ratio est élevé, plus le rapport risque-rendement peut être considéré comme positif.

### Sensibilité (poche obligataire)

Échelle de mesure de la sensibilité aux taux des obligations. Plus la durée résiduelle augmente, plus les cours obligataires réagissent à une modification des taux et plus la duration est élevée. La règle dit que si le taux remonte ou baisse de 1%, la valeur de l'obligation fluctue de 1% x la duration.

### Tracking Error

La tracking error mesure la volatilité du rendement relatif d'un portefeuille par rapport à son indice de référence.

### Volatilité

La volatilité d'un actif est l'écart-type de son rendement. En tant que mesure de la dispersion, elle évalue l'incertitude des prix des actifs, qui est souvent assimilée à leur risque. La volatilité peut être calculée ex post (rétrospectivement) ou estimée ex ante (anticipativement).

Un glossaire des termes financiers employés dans ce document est disponible à l'adresse <http://www.bnpparibas-am.com>

## DISCLAIMER

Ce document présente les caractéristiques des supports financiers éligibles aux dispositifs d'épargne salariale et d'assurance collective du Groupe BNP Paribas. Il contient des éléments d'information et des données chiffrées considérés comme fondés ou exacts le jour de leur établissement. Il est produit à titre d'information et ne doit pas être considéré comme une offre de vente ou de prescription. Nous vous rappelons que les notices de ces supports doivent être remises à vos salariés afin que ceux-ci puissent prendre connaissance de leurs caractéristiques avant toute décision d'investissement. Celles-ci sont mises à leur disposition dans leurs espaces privés accessibles à partir de notre site Internet [www.epargneretraite-entreprises.bnpparibas.com](http://www.epargneretraite-entreprises.bnpparibas.com). Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. Le FCPE présente un risque de perte en capital.

**BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises - [www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com](http://www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com)**

BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises est un Métier de BNP Paribas SA au capital de 2 499 597 122 € - Siège social : 16, bd des Italiens - 75009 Paris Immatriculée sous le n° 662 042 449 RCS Paris - Identifiant CE : FR 76662042449 - Immatriculée à l'Orias sous le n° 07 022 735 - [www.bnpparibas.com](http://www.bnpparibas.com)  
11-12-002 Studio E&RE - Décembre 2019



**OBJECTIF**

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

**PRODUIT****MULTIPAR GREEN BOND, Part Classique (990000093739)**

Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (« BNPP AM France »)

Site Internet : <https://www.bnpparibas-am.com>

Numéro de téléphone : appelez le +33.9.69.320.346 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM France en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BNPP AM France est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/01/2023

**Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

**EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?****Type**

Ce Produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA). Il est constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE), soumis aux dispositions du code monétaire et financier. Il s'agit d'un FCPE Multi-Entreprises.

**Durée**

Ce Produit est initialement créé pour une durée de 99 ans.

BNPP AM France n'a pas le droit de procéder à la dissolution du Produit de manière unilatérale. Le conseil de surveillance décide des opérations de fusion, scission ou liquidation.

**Objectifs**

La part Classique est offerte à tous souscripteurs.

Classification du FCPE : «Obligations et autres titres de créance internationaux».

Le FCPE est géré activement et a pour objectif d'offrir, sur un horizon d'investissement minimum de 4 ans, une performance, nette de frais, supérieure de celle de l'indice de référence « Bloomberg Barclays MSCI Global Green Bond Index coupons nets réinvestis » couvert à 100% contre le risque de change en euros. La composition du FCPE peut s'écarter de la répartition de l'indicateur. Afin de réaliser son objectif de gestion, le FCPE investit au moins 83,5% de ses actifs dans des obligations « vertes » mondiales libellées en devises de tous pays, par un investissement sur des titres de sociétés qui intègrent dans leur fonctionnement les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), selon l'analyse de la société de gestion. Les obligations « vertes » sont des obligations qui soutiennent des projets principalement environnementaux et sont émises par des entreprises, des agences, des entités supranationales ou locales et/ou des États. Le FCPE pourra investir jusqu'à 20% de son actif net sur des émetteurs situés dans des pays émergents, dont des entreprises ayant leur siège social dans l'un de ces pays.

Les instruments du marché monétaire et les titres de créance bénéficient d'une notation supérieure à B- (S&P) ou d'une notation équivalente selon la société de gestion. Les titres spéculatifs pourront représenter jusqu'à 20% maximum de l'actif net. Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit. Les notations mentionnées ci-dessus, ne sont pas utilisées de manière exclusive ou systématique mais participent à l'évaluation globale de la qualité de crédit sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres. La part des titres de créance et des instruments du marché monétaire du compartiment est gérée dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt comprise entre -3 et +2 par rapport à la sensibilité de l'indice de référence. Pour définir l'univers d'investissement des obligations vertes, nous avons développé une méthodologie d'analyse propriétaire articulée autour des piliers des Green Bond Principles (GBP) : 1) Utilisation des fonds 2) Gestion du produit de l'émission obligataire 3) Processus d'évaluation et de sélection des projets « verts » 4) Rapport d'impact. Le risque de change peut représenter jusqu'à 5% maximum de l'actif du FCPE. La stratégie de gestion consiste à établir un univers de valeurs ciblé sur le financement de la transition énergétique et écologique grâce à un processus extra-financier complété d'une analyse financière. Le FCPE ne bénéficie pas du label d'investissement socialement responsable (ISR). L'approche ESG concerne tous les investissements réalisés en lignes directes, et consiste à intégrer des critères extra-financiers dans la sélection et l'évaluation de titres et couvrent les aspects environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernance (G). Ces critères sont définis par la recherche extra-financière de la société de gestion qui est réalisée en amont de l'analyse financière. La stratégie ESG du FCPE est basée sur une approche dite Best-in-Class qui a pour but d'identifier les émetteurs leaders de leur catégorie selon les critères ESG identifiés. Cette analyse est adaptée aux enjeux-clés propres à chaque catégorie d'émetteurs.

a) **Approche ESG concernant les investissements en lignes directes** : Le FCPE investit au moins 90% de son actif net dans des titres ayant fait l'objet d'une analyse de leurs critères ESG par une équipe dédiée d'analystes ESG de la société de gestion. La notation interne est définie à partir de métriques quantitatives fournies par des fournisseurs externes (Sustainalytics, ISS et/ou autre) et fait l'objet d'une analyse extra-financière interne complémentaire. Cette méthodologie interne a vocation à être évolutive, de même que les sources de données externes pourraient évoluer dans le temps.

Le FCPE suit une approche thématique durable. A ce titre, il investit au moins 83,5% de ses actifs dans des obligations « vertes » mondiales, respectant les Principes applicables aux obligations vertes (« GBP », Green Bond Principles)\* tels que formulés par l'International Capital Market Association, libellées en devises de tous pays. Les titres d'entreprises sélectionnés en dehors de l'indice de référence ne présentent pas de biais a priori en termes de zones géographiques et de secteurs. La société de gestion peut sélectionner des valeurs en dehors de son indicateur. Pour autant, elle s'assurera que l'indicateur de référence retenu soit un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du fonds. Les critères retenus pour l'analyse des émetteurs sélectionnés respectent les standards ESG suivants : respect des politiques sectorielles sur les activités controversées, exclusion des émetteurs qui contreviennent à au moins un des 10 Principes du Pacte Mondial des Nations Unies et/ou aux principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales. L'équipe dédiée d'analystes ESG évalue les entreprises émettrices selon les critères ESG définis par la société de gestion en se basant par exemple, pour le plan environnemental sur l'efficacité énergétique, pour le plan social sur la gestion de la diversité, et pour le thème de la gouvernance sur la lutte contre la corruption. Après avoir déterminé les émetteurs éligibles, l'équipe de gestion procède à la sélection des obligations éligibles comme suit : Sélection des obligations « green bonds ». Cette sélection repose sur (i) une sélection des secteurs dans lesquels le FCPE peut investir, (ii) l'évaluation des projets par des analystes donnant lieu à une notation des projets. Les projets bénéficiant d'une notation inférieure à 50 pour les pays développés et inférieure à 30 pour les pays émergents sont non éligibles et ne peuvent être financés, (iii) la prise en compte des rapports qui doivent permettre de définir les impacts des projets.

b) **Principales limites méthodologiques de la stratégie extra-financière** : Certains émetteurs détenus en portefeuille peuvent avoir des pratiques ESG perfectibles et/ou être exposés à certains secteurs où les problématiques environnementales, sociales ou de gouvernance demeurent importantes.

c) **La gestion du portefeuille** : Pour chacune des obligations vertes, (i) un comité « macroéconomique » composé des responsables des équipes de gestion par classe d'actifs va se réunir mensuellement pour identifier les tendances macroéconomiques en comparant le point de vue global des acteurs des marchés financiers et les analyses de l'équipe de recherche macro-économique de la société de gestion.



Sur la base de ces analyses, la société de gestion établit des prévisions de taux d'intérêt à 3 mois et détermine ainsi les principaux choix en terme de sensibilité aux taux, de positionnement sur la courbe des taux et d'exposition au risque de crédit (ii) le comité macroéconomique détermine ensuite l'allocation du risque en comparant ses prévisions avec le consensus du marché. (iii) Les émetteurs éligibles sont sélectionnés à partir des recommandations des analystes selon le segment de courbe et de notation (iv) la construction du portefeuille est faite en fonction des choix d'allocation de risque et des choix d'émetteurs tel que décrit ci-dessus.

**Autres informations :** Durée de placement recommandée : 4 ans. Cette durée ne tient pas compte des contraintes d'indisponibilité liées à l'épargne salariale. Les revenus et produits des avoirs compris dans le fonds sont réinvestis dans ledit fonds. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts ou fractions de parts nouvelles. Les demandes de rachats, sont à adresser quotidiennement, au teneur de compte conservateur des parts et sont exécutées au prix de rachat conformément aux modalités prévues dans le règlement.

### Investisseurs de détail visés

La part Classique est offerte à tous les souscripteurs personnes physiques et personnes morales.

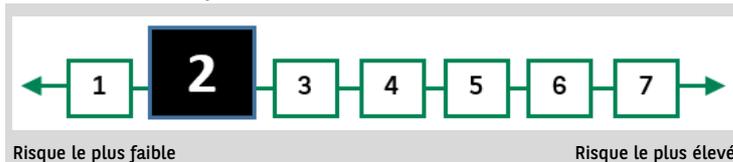
Ce Produit est conçu pour les bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 4 années. Cette durée ne tient pas compte des contraintes d'indisponibilités liées à l'épargne salariale et/ou retraite.

### Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS
- Teneur(s) de Comptes Conservateur(s) de Parts : EPSENS, BNP PARIBAS
- Le règlement, les documents d'informations clés relatifs aux autres parts de ce Produit, la valeur liquidative ainsi que les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française, sont disponibles sur le site internet [www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com](http://www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com). Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.
- Le conseil de surveillance examine la gestion financière, administrative et comptable du FCPE, le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, décide des opérations de fusion, scission ou liquidation et donne son accord préalable aux modifications du règlement du FCPE dans les cas prévus par ce dernier. BNPP AM France exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du FCPE et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée.
- Les informations concernant la composition du conseil de surveillance du FCPE sont disponibles dans le règlement du FCPE.

### QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

#### Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit 4 années.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. L'investissement dans des instruments de taux justifie la catégorie de risque. Il est demandé à l'investisseur une attention particulière sur le fait qu'une hausse des taux d'intérêt signifie une baisse de valeur des investissements en obligations et autres titres de créance.

Autre risque matériellement pertinent pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- Risque de crédit

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au règlement.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

### Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 4 années		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 4
Exemple d'investissement : 10.000 EUR		(en cas de déblocage anticipé)	années
<b>Scénarios</b>			
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	6.966,77 EUR	5.357,57 EUR
	Rendement annuel moyen	-30,33%	-14,45%
<b>Défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	7.943,67 EUR	5.357,57 EUR
	Rendement annuel moyen	-20,56%	-14,45%
<b>Intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	9.809,75 EUR	10.315,93 EUR
	Rendement annuel moyen	-1,90%	0,78%
<b>Favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	10.562,79 EUR	11.117,87 EUR
	Rendement annuel moyen	5,63%	2,68%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus au professionnel qui commercialise le produit. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2012 et 2022.



**QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM FRANCE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?**

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de BNPP AM France.

En cas de défaillance de BNPP AM France, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.

En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

**QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?**

Il se peut que le professionnel qui commercialise ce Produit vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, ce professionnel vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement. Si le Produit est utilisé dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou d'un contrat de capitalisation, les coûts présentés n'incluent pas les éventuels coûts liés à ces contrats.

**Coûts au fil du temps**

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an (en cas de déblocage anticipé)	Si vous sortez après 4 années
<b>Coûts totaux annuels</b>	344,9 EUR	125,27 EUR
<b>Incidence des coûts annuels (*)</b>	3,46%	1,25%

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,16% avant déduction des coûts et de 1,91% après cette déduction.

**Composition des coûts**

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an	
<b>Coûts d'entrée</b>	Les coûts d'entrée sont des maxima. Dans certains cas, ces coûts sont moindres. Pour en connaître le montant, vous pouvez vous adresser à votre entreprise. Vous trouverez le détail des différents types de coûts, à la charge du FCPE ou de l'entreprise, dans le règlement du FCPE à l'article relatif aux coûts de fonctionnement et commissions.	300 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation</b>	L'évaluation des frais courants se fonde sur la situation du Produit en date du 30/06/2022.	34,92 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	Le montant représente la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	9,98 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

**COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?**

**Période de détention recommandée : 4 ans.** Cette durée ne tient pas compte des contraintes d'indisponibilités liées à l'épargne salariale et/ou retraite. La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le règlement.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit.

**COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?**

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son teneur de compte conservateur de parts. Il peut également s'adresser à BNPP AM France via son site [www.bnpparibas-am.fr](http://www.bnpparibas-am.fr) (rubrique : « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX.

En cas de désaccord persistant, l'investisseur peut également avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org> /rubrique : Le Médiateur.

**AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES**

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous :

(1) Cliquez sur <https://www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com/entreprises/> (2) Allez dans l'onglet « Des offres adaptées à chacun » et « Tous nos fonds ». (3) Cliquez sur le fonds souhaité. (4) Cliquez sur l'onglet « Performances », ou connectez-vous sur votre espace personnel accessible depuis le site internet de votre teneur de compte ou le cas échéant, de votre compagnie d'assurance.

- Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain par an sur une période de 10 ans maximum en fonction de la durée d'existence de votre Produit.



## DASHBOARD AU 31.03.2023

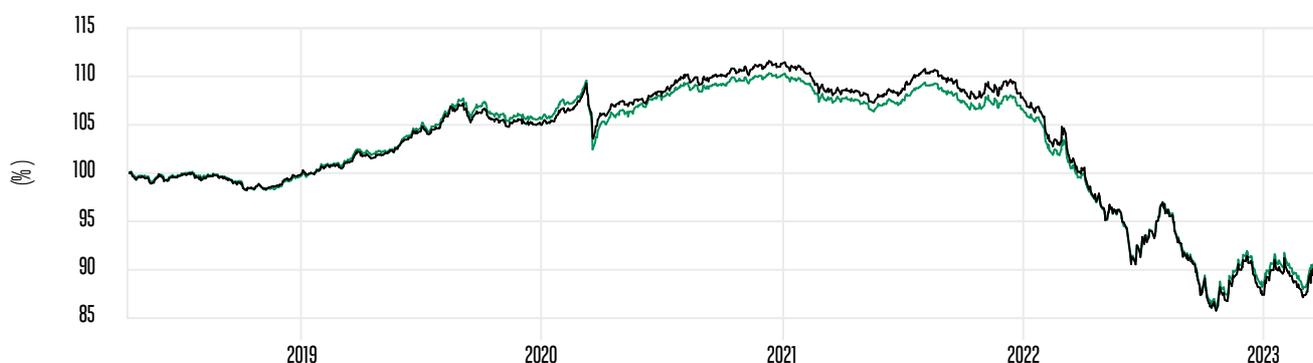
Classe d'actifs	Indice de référence	Nb de positions dans le portefeuille	Actif du compartiment (EUR mn.)
Produits de taux	Indice de référence composé*	240	48
Niveau de risque et de rendement	Performance YTD (1)	Perf. annualisée sur 3 ans (2)	Perf. annualisée sur 5 ans (2)
1 2 3 4 5 6 7	2,14 % Indice de référence 2,20 %	-4,93 % Indice de référence -5,46 %	-2,05 % Indice de référence -2,22 %

\* Bloomberg Barclays MSCI Global Green Bond Index (Hedged in EUR) (RI)

(1) Tous les chiffres sont nets de frais (en EUR).

(2) Basée sur 360 jours

## PERFORMANCES (CUMULÉES SUR UNE PÉRIODE DE 5 ANS EN EUR)



## Performances cumulées au 31.03.2023 (en %)

	YTD	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
● FONDS	2,14	1,86	2,14	2,53	-9,87	-16,15	-14,25	-12,01	-9,98
● INDICE DE RÉFÉRENCE	2,20	1,88	2,20	1,87	-11,16	-17,51	-15,71	-12,55	-10,80

## Performances calendaires au 31.03.2023 (en %)

	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
● FONDS	-17,27	-3,17	4,27	6,01	-1,24	1,30	1,50	1,30	8,40	-0,70
● INDICE DE RÉFÉRENCE	-18,98	-3,11	5,99	5,23	-1,10	1,10	2,50	0,70	8,30	0,10

(1) Tous les chiffres sont nets de frais (en EUR). Les performances ou réalisations du passé ne sont pas indicatives des performances futures.

à compter du 06/02/2014, le FCPE a changé de fonds maître et est devenu nourricier du FCP "BNP PARIBAS OBLI MONDE" dont l'indicateur de référence est Barclays Global Aggregate.

A compter du 16/06/2020, le FCPE a changé d'orientation de gestion et n'est plus un fonds nourricier

Source : BNP Paribas Asset Management



## POSITIONS : % DU PORTEFEUILLE

## Principales positions

BNPP MOIS ISR I C	4,76
KFW 0.88 PCT 15-SEP-2026	2,54
FRANCE (REPUBLIC OF) 0.50 PCT 25-JUN-2044	2,37
EUROPEAN INVESTMENT BANK 2.38 PCT	2,07
CANADA (GOVERNMENT OF) 2.25 PCT	1,65
FRANCE (REPUBLIC OF) 1.75 PCT 25-JUN-2039	1,50
NETHERLANDS (KINGDOM OF) 0.50 PCT	1,46
BELGIUM KINGDOM OF (GOVERNMENT) 1.25	1,44
EDP FINANCE BV 1.71 PCT 24-JAN-2028	1,30
EUROPEAN UNION 0.40 PCT 04-FEB-2037	1,14
<b>Nb de positions dans le portefeuille</b>	<b>240</b>

## par Pays

		Contre l'Indice
France	17,52	+ 4,62
Espagne	10,10	+ 5,48
Supranational	10,03	+ 0,33
Pays-Bas	9,81	+ 2,69
Allemagne	9,39	- 5,42
Italie	8,18	+ 3,89
États-Unis	4,10	- 3,94
Belgique	3,45	+ 1,28
Canada	3,06	- 0,62
République d'Irlande	2,60	+ 0,97
Contrats de change	0,09	+ 0,09
Autres	14,39	- 16,65
Liquidités	7,26	+ 7,27
<b>Total</b>	<b>100,00</b>	

## par Notation

AAA	21,59
AA	6,79
AA-	6,72
A+	3,19
A	5,30
A-	10,58
BBB+	11,84
BBB	15,27
BBB-	5,95
Autres	5,01
Non noté	0,41
Contrats de change	0,09
Liquidités	7,26
<b>Total</b>	<b>100,00</b>

## par Devise

		Contre l'Indice
SEK	0,01	+ 0,01
EUR	99,96	- 0,06
USD	0,04	+ 0,05
CAD	0,04	+ 0,04
AUD	0,01	+ 0,01
Autres	-0,06	- 0,05
<b>Total</b>	<b>100,00</b>	

Source : BNP Paribas Asset Management, en date du 31.03.2023

Sources : Fitch, Moody's, S&P. Les notations < BBB- correspondent à la catégorie de titres à haut rendement ou titres spéculatifs

Les titres ci-dessus sont mentionnés à titre d'information uniquement et ne doivent pas être considérés comme une recommandation d'investissement.

Les données présentées dans les factsheets sont basées sur les données comptables officielles et sont basées sur la date de transaction.



## INFORMATIONS EXTRA-FINANCIÈRES

Score ESG global

**77,82**

Indice de référence : 72,40

## CONTRIBUTION ESG

	Contrib. environnementale (E)	Contrib. sociale (S)	Contrib. gouvernance (G)
Portefeuille	22,26	3,74	2,02
Indice de référence	18,76	2,62	1,12

## EMPREINTE CARBONE

	T/Co2 par M€ par année
Portefeuille	1,97
Indice de référence	42,09

## COUVERTURE DU PORTEFEUILLE

	Couverture
Couverture ESG	100,00 %
Couverture empreinte carbone	92,34 %

## Score ESG global

La méthodologie interne de BNPP AM détermine le score ESG des émetteurs en évaluant leur performance par rapport aux entreprises du même groupe de pairs sur la base d'un nombre limité de critères ESG relatifs à l'environnement (ex: changement climatique), aux problématiques sociales (ex: gestion des ressources humaines), et à la gouvernance d'entreprise (ex: indépendance et compétence des dirigeants). L'univers d'investissement est scindé par géographie et par secteur, ce qui permet de composer des groupes d'entreprises comparables, dit « groupe de pairs ». BNPP AM utilise de nombreuses sources de recherche et de données (notamment Sustainalytics, ISS et Trucost) pour calculer les scores ESG des entreprises. Si les engagements et les pratiques de l'émetteur sur un des critères d'évaluation (E, S ou G) sont meilleurs que ceux de ses concurrents, il se voit attribuer une contribution positive sur ce critère. Un score de 1 à 99 est assigné à chaque émetteur, qui correspond à une base neutre de 50 à laquelle s'ajoute la somme des contributions sur chacun des trois critères d'évaluation. (par ex : 50 +2 (E) -1 (S) +3 (G) = 54 ESG global score).

## Contribution ESG

Les contributions ESG sont déterminées par les analystes ESG de BNPP AM sur la base de critères détaillés permettant d'évaluer de façon systématique les engagements et les pratiques des entreprises en matière d'environnement, de social et de gouvernance. Chacune des contributions mentionnées pour le portefeuille ou l'indice de référence dans son ensemble est la moyenne pondérée des contributions des entreprises détenues en portefeuille ou entrant dans la composition de l'indice de Référence.

- La contribution environnementale (E) regroupe entre autres le rapport au changement climatique, la gestion du risque environnemental et l'utilisation des ressources naturelles.
- La contribution sociale (S) prend en compte entre autres la gestion des ressources humaines, la qualité du dialogue social et le respect de la diversité.
- La contribution de gouvernance (G) s'appuie entre autres sur la transparence sur la rémunération des dirigeants, la lutte contre la corruption et l'égalité homme femme.

## Empreinte carbone

L'empreinte carbone du portefeuille ou de l'Indice de Référence correspond à la somme des émissions carbone émises par les entreprises divisée par la valeur des entreprises et multipliée par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille. Les émissions carbone sont la somme du scope 1 (émissions directes des installations des entreprises) et scope 2 (émissions indirectes liées à la consommation énergétique des entreprises). Les données carbone utilisées proviennent de Trucost. L'empreinte est exprimée en tonnes de CO2 pour une année et par million d'euros investis. La valeur d'entreprise (Entreprise Value, EV) est la mesure de la valeur totale d'une société. Elle est calculée en additionnant sa capitalisation boursière et sa dette financière.

## Couverture du portefeuille

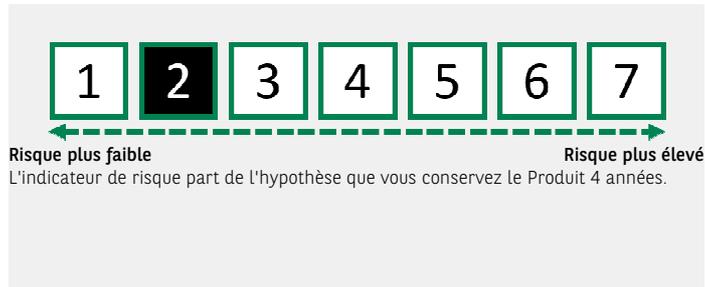
Au sein d'un portefeuille ou d'un indice de référence, BNPP AM statue tout d'abord sur l'éligibilité des instruments à obtenir des indicateurs ESG en fonction de leur nature. Au sein de ces instruments éligibles d'après la méthodologie interne de BNPP AM, la couverture représente le pourcentage de titres bénéficiant d'un score ESG ou d'une empreinte carbone. Les titres non éligibles à une évaluation comprennent, de manière non exhaustive, les liquidités, les fonds externes.

Pour plus d'info sur les indicateurs ESG ou sur les méthodologies de calcul des taux de couvertures veuillez-vous référer à notre page web dédiée: <https://www.bnpparibas-am.com/fr/dispositif-de-notation-esg/> & <https://www.bnpparibas-am.com/fr/mesure-de-lempreinte-carbone/>



## RISQUE

## Niveau de risque et de rendement



## Analyse de risque (sur 3 ans, mensuelle)

## Fonds

Volatilité	6,78
Tracking Error	0,66
Ratio d'information	0,83
Ratio de Sharpe	-0,74
Sensibilité (31.03.2023)	6,21
YTM (rendement actuariel) (31.03.2023)	3,49
Coupon moyen	1,69

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse.

**Attention au risque de change.** Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- **Risque de crédit:** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

## DÉTAILS

## Commissions

Frais d'entrée max.	3,00%
Frais courants réels (31.12.22)	0,35%
Commission de gestion max.	0,35%

## Chiffres clés

VL	13,42
12M VL max. (04.04.22)	14,90
12M VL min. (21.10.22)	12,84
Actif du compartiment (EUR mn.)	48,42
Première VL	10,00
Périodicité de calcul de la VL	Journalière

## Codes

Code ISIN	QS0002105TG8
Code Bloomberg	MPOBMOC FP

## Caractéristiques

Forme juridique	FCPE MULTIPAR GREEN BOND de droit français
Durée d'investissement recommandée	4
Indice de référence	Bloomberg Barclays MSCI Global Green Bond Index (Hedged in EUR) (RI)
Domiciliation	France
Gérant(s)	Alexandre COUPEE
Société de gestion	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France
Gérant délégué	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT UK Limited
Dépositaire	BNP PARIBAS
Devise de base	EUR
Exécution/Type de cours	VL + 2
Catégorie AMF	1 - Approche significativement engageante
Article SFDR	Article 9 - Objectif d'investissement durable



## GLOSSAIRE

### Ratio d'information

Le ratio d'information est un rendement corrigé du risque qui mesure le rapport entre la tracking error du portefeuille et son rendement relatif par rapport à l'indice de référence (appelé rendement actif).

### Ratio de Sharpe

Mesure du rendement, corrigé du risque pris. Indique le rendement supplémentaire (au-dessus du taux sans risque) qui a été obtenu par unité de risque qui a été pris. Se calcule en divisant la différence entre le rendement obtenu et le taux sans risque par l'écart-type des rendements de l'investissement. Le 'ratio de Sharpe' indique si le rendement a été obtenu grâce à une bonne gestion ou en prenant des risques supplémentaires. Plus le ratio est élevé, plus le rapport risque-rendement peut être considéré comme positif.

### Sensibilité

Échelle de mesure de la sensibilité aux taux des obligations. Plus la durée résiduelle augmente, plus les cours obligataires réagissent à une modification des taux et plus la duration est élevée. La règle dit que si le taux remonte ou baisse de 1%, la valeur de l'obligation fluctue de 1% x la duration.

### Tracking Error

La tracking error mesure la volatilité du rendement relatif d'un portefeuille par rapport à son indice de référence.

### Volatilité

La volatilité d'un actif est l'écart-type de son rendement. En tant que mesure de la dispersion, elle évalue l'incertitude des prix des actifs, qui est souvent assimilée à leur risque. La volatilité peut être calculée ex post (rétrospectivement) ou estimée ex ante (anticipativement).

### YTM (Rendement actuariel)

Calcul de rendement tenant compte de la relation entre la valeur d'un titre à l'échéance, le temps restant avant l'échéance, son prix actuel et son coupon.

### Notation Arithmétique Moyenne

Moyenne pondérée des valeurs de notations des agences Fitch, Moody's et Morningstar présentes dans le fonds.

Un glossaire des termes financiers employés dans ce document est disponible à l'adresse <http://www.bnpparibas-am.com>

## DISCLAIMER

Ce document présente les caractéristiques des supports financiers éligibles aux dispositifs d'épargne salariale et d'assurance collective du Groupe BNP Paribas. Il contient des éléments d'information et des données chiffrées considérés comme fondés ou exacts le jour de leur établissement. Il est produit à titre d'information et ne doit pas être considéré comme une offre de vente ou de prescription. Nous vous rappelons que les notices de ces supports doivent être remises à vos salariés afin que ceux-ci puissent prendre connaissance de leurs caractéristiques avant toute décision d'investissement. Celles-ci sont mises à leur disposition dans leurs espaces privés accessibles à partir de notre site Internet [www.epargneretraite-entreprises.bnpparibas.com](http://www.epargneretraite-entreprises.bnpparibas.com). Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. Le FCPE présente un risque de perte en capital.

### BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises - [www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com](http://www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com)

BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises est un Métier de BNP Paribas SA au capital de 2 499 597 122 € - Siège social : 16, bd des Italiens - 75009 Paris Immatriculée sous le n° 662 042 449 RCS Paris - Identifiant CE : FR 76662042449 - Immatriculée à l'Orias sous le n° 07 022 735 - [www.bnpparibas.com](http://www.bnpparibas.com)  
11-12-002 Studio E&RE - Decembre 2019



## OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## PRODUIT

### **MULTIMANAGERS ACTIONS INTERNATIONALES - DWS, un compartiment du FCPE MULTIMANAGERS, Part : Classic (990000100059)**

Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (« BNPP AM France »)

Site Internet : <https://www.bnpparibas-am.com>

Numéro de téléphone : appelez le +33.9.69.320.346 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM France en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BNPP AM France est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 27/02/2023

**Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

## EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

### Type

Ce Produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA). Il est constitué sous la forme d'un compartiment de fonds commun de placement d'entreprise (FCPE), soumis aux dispositions du code monétaire et financier. Il s'agit d'un FCPE Multi-Entreprises.

### Durée

Ce Produit est initialement créé pour une durée de 99 ans.

BNPP AM France n'a pas le droit de procéder à la dissolution du Produit de manière unilatérale. Le conseil de surveillance décide des opérations de fusion, scission ou liquidation.

### Objectifs

La part Classic est réservée au réseau de commercialisation de BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises.

Classification du Compartiment : «Actions internationales»

Le compartiment est géré activement et a pour objectif de gestion de surperformer l'indicateur de référence MSCI World. Pour ce faire, le FCPE investira l'essentiel de ses actifs en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA eux-mêmes investis en actions de sociétés Internationales.

La composition du compartiment peut s'écarter faiblement de la répartition de l'indicateur. Les écarts par rapport à l'indice sont limités par des marges d'allocation, telles que définies dans le règlement ci-après, en vue de limiter le degré de liberté du compartiment par rapport à son indice de référence.

A ce titre, le FCPE est investi à hauteur de 75%, avec une marge de + ou -4%, dans la classe d'actions «LC» du compartiment «DEUTSCHE INVEST II GLOBAL EQUITY HIGH CONVICTION FUND» (LU0826452848) de la SICAV «DEUTSCHE INVEST II» et le solde en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA et/ou en liquidités et/ou en OPCVM et/ou FIA « Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme » et/ou « Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) standard ».

Autres informations :

Durée de placement recommandée : 5 ans minimum. Cette durée ne tient pas compte des contraintes d'indisponibilité, liées à l'épargne salariale.

Les revenus compris dans le fonds sont réinvestis dans ledit fonds. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts ou fractions de parts nouvelles.

Les demandes de rachats sont à adresser quotidiennement au teneur de compte conservateur des parts et sont exécutées au prix de rachat conformément aux modalités prévues dans le règlement.

### Investisseurs de détail visés

La part Classic est réservée au réseau de commercialisation de BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises.

Ce Produit est conçu pour les bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 5 années. Cette durée ne tient pas compte des contraintes d'indisponibilités liées à l'épargne salariale et/ou retraite.

### Informations pratiques

■ Dépositaire : BNP PARIBAS

■ Teneur(s) de Comptes Conservateur(s) de Parts : BNP PARIBAS, SOCIETE GENERALE, AMUNDI TENUE DE COMPTE

■ Ce document d'informations clés décrit un compartiment du FCPE MULTIMANAGERS. D'autres informations sur le compartiment figurent dans le règlement et les rapports périodiques du FCPE. L'actif et le passif des différents compartiments du FCPE sont ségrégués.

■ Le règlement, les documents d'informations clés relatifs aux autres parts de ce Produit, la valeur liquidative ainsi que les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française, sont disponibles sur le site internet [www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com](http://www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com). Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.

■ Le conseil de surveillance examine la gestion financière, administrative et comptable du FCPE, le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, décide des opérations de fusion, scission ou liquidation et donne son accord préalable aux modifications du règlement du FCPE dans les cas prévus par ce dernier. BNPP AM France exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du FCPE et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée.

■ Les informations concernant la composition du conseil de surveillance du FCPE sont disponibles dans le règlement du FCPE.



## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

### Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit 5 années.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

### Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10.000 EUR

Si vous sortez après 1 an  
(en cas de déblocage anticipé)

Si vous sortez après 5 ans

#### Scénarios

<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	5.660,81 EUR	1.911,99 EUR
	Rendement annuel moyen	-43,39%	-28,17%
<b>Défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	8.655,36 EUR	7.618,52 EUR
	Rendement annuel moyen	-13,45%	-5,29%
<b>Intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	10.355,48 EUR	14.518,25 EUR
	Rendement annuel moyen	3,55%	7,74%
<b>Favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	13.225,53 EUR	16.132,1 EUR
	Rendement annuel moyen	32,26%	10,04%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus au professionnel qui commercialise le produit. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2012 et 2022.

## QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM FRANCE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de BNPP AM France.

En cas de défaillance de BNPP AM France, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.

En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

## QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que le professionnel qui commercialise ce Produit vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, ce professionnel vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement. Si le Produit est utilisé dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou d'un contrat de capitalisation, les coûts présentés n'incluent pas les éventuels coûts liés à ces contrats.

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an (en cas de déblocage anticipé)	Si vous sortez après 5 ans
<b>Coûts totaux annuels</b>	642,64 EUR	359,68 EUR
<b>Incidence des coûts annuels (*)</b>	6,51%	2,97%

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 10,71% avant déduction des coûts et de 7,74% après cette déduction.



## Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an	
<b>Coûts d'entrée</b>	Les coûts d'entrées sont des maxima. Dans certains cas, ces coûts sont moindres. Pour en connaître le montant, vous pouvez vous adresser à votre entreprise. Vous trouverez le détail des différents types de coûts, à la charge du compartiment ou de l'entreprise, dans le règlement du FCPE à l'article relatif aux coûts de fonctionnement et commissions.	475 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation</b>	L'évaluation des frais courants se fonde sur la situation du Produit en date du 31/12/2022.	167,64 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	Il n'existe pas de coûts de transaction pour ce Produit.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

**Période de détention recommandée : 5 ans.** Cette durée ne tient pas compte des contraintes d'indisponibilités liées à l'épargne salariale et/ou retraite. La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit. Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le règlement. Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son teneur de compte conservateur de parts. Il peut également s'adresser à BNPP AM France via son site [www.bnpparibas-am.fr](http://www.bnpparibas-am.fr) (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX.

En cas de désaccord persistant, l'investisseur peut également avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org> /rubrique : Le Médiateur.

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

■ Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous :

(1) Cliquez sur <https://www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com/entreprises/> (2) Allez dans l'onglet « Des offres adaptées à chacun » et « Tous nos fonds ». (3) Cliquez sur le fonds souhaité. (4) Cliquez sur l'onglet « Performances », ou connectez-vous sur votre espace personnel accessible depuis le site internet de votre teneur de compte ou le cas échéant, de votre compagnie d'assurance.

■ Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain par an sur une période de 9 ans maximum en fonction de la durée d'existence de votre Produit.



## DASHBOARD AU 31.03.2023

Classe d'actifs	Indice de référence	Nb de positions dans le portefeuille	Actif du compartiment (EUR mn.)
Actions	MSCI World (NR)	2	137
Niveau de risque et de rendement	Performance YTD (1)	Perf. annualisée sur 3 ans (2)	Perf. annualisée sur 5 ans (2)
<div style="display: flex; gap: 5px;"> <span>1</span> <span>2</span> <span>3</span> <span style="background-color: black; color: white;">4</span> <span>5</span> <span>6</span> <span>7</span> </div>	<b>1,86 %</b> <small>Indice de référence 5,83 %</small>	<b>12,75 %</b> <small>Indice de référence 16,54 %</small>	<b>9,01 %</b> <small>Indice de référence 10,56 %</small>

(1) Tous les chiffres sont nets de frais (en EUR).

(2) Basée sur 360 jours

## PERFORMANCES (CUMULÉES SUR UNE PÉRIODE DE 5 ANS EN EUR)



## Performances cumulées au 31.03.2023 (en %)

	YTD	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
● FONDS	1,86	-2,08	1,86	2,85	-5,84	3,77	44,04	34,70	54,99
● INDICE DE RÉFÉRENCE	5,83	0,63	5,83	6,63	-4,78	10,76	59,28	46,06	66,51

## Performances calendaires au 31.03.2023 (en %)

	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
● FONDS	-8,53	23,90	2,39	30,73	-5,43	7,10	6,80	7,90	16,00	18,10
● INDICE DE RÉFÉRENCE	-12,78	31,07	6,36	29,98	-4,11	7,50	10,40	10,70	20,30	21,90

(1) Tous les chiffres sont nets de frais (en EUR). Les performances ou réalisations du passé ne sont pas indicatives des performances futures.

Source : BNP Paribas Asset Management



## POSITIONS : % DU PORTEFEUILLE

## Principales positions

DEU INV II-GLB EQ HI/CONV-LC	74,88
DWS GLOBAL VALUE FCP CAP	24,68
<b>Nb de positions dans le portefeuille</b>	<b>2</b>

Source : BNP Paribas Asset Management, en date du 31.03.2023

Les titres ci-dessus sont mentionnés à titre d'information uniquement et ne doivent pas être considérés comme une recommandation d'investissement. Les données présentées dans les factsheets sont basées sur les données comptables officielles et sont basées sur la date de transaction.



## RISQUE

## Niveau de risque et de rendement



## Analyse de risque (sur 3 ans, mensuelle)

	Fonds
Volatilité	12,57
Tracking Error	6,19
Ratio d'information	-0,62
Ratio de Sharpe	1,03
Alpha	0,53
Beta	0,74
R <sup>2</sup>	0,85

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

**Attention au risque de change.** Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

## DÉTAILS

Commissions		Chiffres clés		Codes	
Frais d'entrée max.	4,75%	VL	34,56	Code ISIN	QS0002113E00
Frais courants réels (31.12.22)	1,76%	12M VL max. (19.08.22)	37,27	Code Bloomberg	MMADWSC FP
Commission de gestion max.	0,80%	12M VL min. (13.10.22)	33,28		
		Actif du compartiment (EUR mn.)	136,72		
		Première VL	10,00		
		Périodicité de calcul de la VL	Journalière		

## Caractéristiques

Forme juridique	FCPE MULTIMANAGERS ACTIONS INTERNATIONALES - DWS de droit français
Durée d'investissement recommandée	5
Indice de référence	MSCI World (NR)
Domiciliation	France
Gérant(s)	Charles METOUKSON
Société de gestion	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France
Gérant délégué	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT UK Limited
Dépositaire	BNP PARIBAS
Devise de base	EUR
Exécution/Type de cours	VL + 2
Catégorie AMF	3 - Communication limitée au prospectus
Article SFDR	Article 6



## GLOSSAIRE

### Alpha

L'alpha est un indicateur utilisé pour mesurer la valeur ajoutée apportée par la gestion active par rapport à une exposition passive à un indice de référence. Un alpha positif exprime une surperformance, tandis qu'un alpha négatif est le signe d'une sous-performance. Une manière simple de calculer l'alpha est de comparer la performance d'un fonds et la performance de son indice de référence. La différence entre les deux représente l'alpha du fonds. Par exemple, un alpha de 0,50 signifie que le portefeuille a surperformé le marché (la performance de l'indice de référence ajustée de l'exposition du fonds au bêta) de 0,50 %.

### Bêta

Le bêta mesure le risque de marché d'un portefeuille. Le marché est alors représenté par des indices boursiers (tels que le MSCI World) correspondant aux directives du portefeuille. Le bêta indique la sensibilité de la performance du portefeuille par rapport à la performance du marché. Par exemple, un bêta de 1,5 montre que le portefeuille enregistrera une performance de 1,5% quand le marché progressera de 1 %. D'un point de vue mathématique, il s'agit de la corrélation entre le portefeuille et le marché, multipliée par leurs ratios de volatilité respectifs.

### R<sup>2</sup>

Le coefficient de corrélation (R<sup>2</sup>) mesure la force et l'orientation d'une relation linéaire entre la performance d'un fonds et celle de son indice de référence. Ce coefficient est compris entre -1 et 1 ; 1 correspond à une relation linéaire croissante parfaitement corrélée, -1 à une relation linéaire décroissante parfaitement corrélée, et 0 signale une absence de corrélation linéaire.

### Ratio d'information

Le ratio d'information est un rendement corrigé du risque qui mesure le rapport entre la tracking error du portefeuille et son rendement relatif par rapport à l'indice de référence (appelé rendement actif).

### Ratio de Sharpe

Mesure du rendement, corrigé du risque pris. Indique le rendement supplémentaire (au-dessus du taux sans risque) qui a été obtenu par unité de risque qui a été pris. Se calcule en divisant la différence entre le rendement obtenu et le taux sans risque par l'écart-type des rendements de l'investissement. Le 'ratio de Sharpe' indique si le rendement a été obtenu grâce à une bonne gestion ou en prenant des risques supplémentaires. Plus le ratio est élevé, plus le rapport risque-rendement peut être considéré comme positif.

### Tracking Error

La tracking error mesure la volatilité du rendement relatif d'un portefeuille par rapport à son indice de référence.

### Volatilité

La volatilité d'un actif est l'écart-type de son rendement. En tant que mesure de la dispersion, elle évalue l'incertitude des prix des actifs, qui est souvent assimilée à leur risque. La volatilité peut être calculée ex post (rétrospectivement) ou estimée ex ante (anticipativement).

Un glossaire des termes financiers employés dans ce document est disponible à l'adresse <http://www.bnpparibas-am.com>

## DISCLAIMER

Ce document présente les caractéristiques des supports financiers éligibles aux dispositifs d'épargne salariale et d'assurance collective du Groupe BNP Paribas. Il contient des éléments d'information et des données chiffrées considérés comme fondés ou exacts le jour de leur établissement. Il est produit à titre d'information et ne doit pas être considéré comme une offre de vente ou de prescription. Nous vous rappelons que les notices de ces supports doivent être remises à vos salariés afin que ceux-ci puissent prendre connaissance de leurs caractéristiques avant toute décision d'investissement. Celles-ci sont mises à leur disposition dans leurs espaces privés accessibles à partir de notre site Internet [www.epargneretraite-entreprises.bnpparibas.com](http://www.epargneretraite-entreprises.bnpparibas.com). Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. Le FCPE présente un risque de perte en capital.

**BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises - [www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com](http://www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com)**

BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises est un Métier de BNP Paribas SA au capital de 2 499 597 122 € - Siège social : 16, bd des Italiens - 75009 Paris Immatriculée sous le n° 662 042 449 RCS Paris - Identifiant CE : FR 76662042449 - Immatriculée à L'Orias sous le n° 07 022 735 - [www.bnpparibas.com](http://www.bnpparibas.com)  
11-12-002 Studio E&RE - Decembre 2019



## OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## PRODUIT

### MULTIPAR GLOBAL PATRIMOINE, Part Classic (990000114189)

Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France (« BNPP AM France »)

Site Internet : <https://www.bnpparibas-am.com>

Numéro de téléphone : appelez le +33.9.69.320.346 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de BNPP AM France en ce qui concerne ce document d'informations clés.

BNPP AM France est agréée en France sous le n°GP96002 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 01/01/2023

**Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

## EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

### Type

Ce Produit est un fonds d'investissement alternatif (FIA) nourricier. Il est constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE), soumis aux dispositions du code monétaire et financier. Il s'agit d'un FCPE Multi-Entreprises.

Un fonds nourricier est un fonds investi au minimum à 90% dans un seul autre OPC qui prend alors la qualification de fonds maître.

### Durée

Ce Produit est initialement créé pour une durée de 99 ans.

BNPP AM France n'a pas le droit de procéder à la dissolution du Produit de manière unilatérale. Le conseil de surveillance décide des opérations de fusion, scission ou liquidation.

### Objectifs

La part Classic est offerte à tous souscripteurs. Un fonds nourricier est un fonds investi au minimum à 90% dans un seul autre OPC qui prend alors la qualification de maître.

Le FCPE est un fonds nourricier du compartiment « TARGET RISK BALANCED » de la SICAV « BNP PARIBAS FUNDS » de droit luxembourgeois.

A ce titre, l'actif du FCPE est investi à 90% minimum en action « X » (ISIN LU0107108630) du compartiment maître et pour le solde en liquidités. La performance du FCPE sera inférieure à celle de son compartiment maître, notamment à cause de ses frais de gestion propres.

Le type de gestion du nourricier s'apprécie au travers de celui de son maître.

Objectif de gestion : l'objectif de gestion et le profil de risque du fonds nourricier sont identiques à ceux du compartiment maître. Le compartiment maître est activement géré sans rapport à un indice. Le compartiment maître a *pour objectif d'accroître la valeur de ses actifs à moyen terme en appliquant une stratégie d'allocation flexible et diversifiée sur tous types de classes d'actifs, par le biais de fonds ou d'investissements directs dans toutes sortes de valeurs mobilières et/ou liquidités et également dans des instruments financiers dérivés. L'objectif de volatilité annuelle est fixé à 7,5 %. Le compartiment investit ses actifs dans tout type de valeurs mobilières et/ou en liquidités dans les limites prévues par la Loi.*

En outre, le compartiment s'expose, au travers de fonds, y compris de trackers, à un ensemble de classes d'actifs :

- les actions, de tout style, de tout secteur et de toute zone géographique,
- les obligations d'État, y compris la dette des pays émergents,
- les obligations d'émetteurs privés,
- les matières premières,
- l'immobilier coté,
- le marché monétaire.

Le compartiment s'expose également de façon indirecte à la volatilité des marchés. Pour atteindre son objectif de performance, le compartiment met en œuvre une allocation extrêmement flexible et diversifiée entre ces classes d'actifs. Cette allocation est gérée de manière systématique, visant une cible constante de volatilité annuelle ex-ante, proche de 7,5 %.

En complément, le compartiment prend des positions d'allocation tactiques, afin d'accroître la performance totale.

Les investissements du compartiment sont réalisés au travers de fonds ou par des investissements directs.

Le compartiment ne détient de manière directe ni matières premières, ni immeubles.

Autres informations : Durée de placement recommandée : 5 ans minimum.

Cette durée ne tient pas compte des contraintes d'indisponibilités liées à l'épargne salariale. Les revenus et produits des avoirs compris dans le fonds sont obligatoirement réinvestis dans ledit fonds. Les sommes ainsi réemployées viennent en accroissement de la valeur globale des actifs et ne donnent pas lieu à l'émission de parts ou fractions de parts nouvelles.

Les demandes de rachats sont à adresser quotidiennement au teneur de compte conservateur des parts et sont exécutées au prix de rachat conformément aux modalités prévues dans le règlement. Les porteurs de parts peuvent demander le rachat de leurs parts en précisant une valeur plancher. Cet ordre reste valable 60 jours. En cas de transfert partiel d'actif, fusion ou scission cet ordre est annulé.

### Investisseurs de détail visés

La part Classic est offerte à tous les souscripteurs personnes physiques et personnes morales.

Ce Produit est conçu pour les bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 5 années. Cette durée ne tient pas compte des contraintes d'indisponibilités liées à l'épargne salariale et/ou retraite.

### Informations pratiques

■ Dépositaire : BNP PARIBAS

■ Teneur(s) de Comptes Conservateur(s) de Parts : NATIXIS INTEREPARGNE, BNP PARIBAS



- Le règlement, les documents d'informations clés relatifs aux autres parts de ce Produit, la valeur liquidative ainsi que les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française, sont disponibles sur le site internet [www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com](http://www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com). Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX France.
- Le prospectus, le document d'informations clés, la valeur liquidative, les derniers documents annuels et périodiques rédigés en langue française, du fonds maître sont disponibles sur le site internet [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com). Ils peuvent être adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de : BNPP AM Luxembourg 10, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg Grand-Duché du Luxembourg.
- Le fonds maître n'étant pas établi dans le même Etat membre de l'Union européenne que le nourricier, cela pourrait avoir une incidence sur le traitement fiscal réservé à ce dernier.
- Le conseil de surveillance examine la gestion financière, administrative et comptable du FCPE, le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, décide des opérations de fusion, scission ou liquidation et donne son accord préalable aux modifications du règlement du FCPE dans les cas prévus par ce dernier. BNPP AM France exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du FCPE et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée.
- Les informations concernant la composition du conseil de surveillance du FCPE sont disponibles dans le règlement du FCPE.

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

### Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit 5 années.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. La gestion diversifiée et l'objectif de contrôler et limiter la volatilité, à travers son fonds maître, justifient la catégorie de risque.

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- Risque de crédit
- Risque lié aux instruments dérivés

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au règlement.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Les modalités de souscription et de rachat du compartiment maître sont détaillées dans son documents d'informations clés, dans la rubrique "Caractéristiques essentielles" dans la partie "Objectifs".

### Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10.000 EUR

Si vous sortez après 1 an  
(en cas de déblocage anticipé)

Si vous sortez après 5 ans

#### Scénarios

		Si vous sortez après 1 an (en cas de déblocage anticipé)	Si vous sortez après 5 ans
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	7.626,55 EUR	4.379,11 EUR
	Rendement annuel moyen	-23,73%	-15,22%
<b>Défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	7.700,65 EUR	4.379,11 EUR
	Rendement annuel moyen	-22,99%	-15,22%
<b>Intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	9.927,55 EUR	11.430,96 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,72%	2,71%
<b>Favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	11.282,43 EUR	12.392,3 EUR
	Rendement annuel moyen	12,82%	4,38%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus au professionnel qui commercialise le produit. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2012 et 2022.

## QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM FRANCE N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de BNPP AM France.

En cas de défaillance de BNPP AM France, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés.

En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

## QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que le professionnel qui commercialise ce Produit vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, ce professionnel vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement. Si le Produit est utilisé dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou d'un contrat de capitalisation, les coûts présentés n'incluent pas les éventuels coûts liés à ces contrats.



## Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an (en cas de déblocage anticipé)	Si vous sortez après 5 ans
<b>Coûts totaux annuels</b>	612,16 EUR	285,37 EUR
<b>Incidence des coûts annuels (*)</b>	6,19%	2,56%

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,69% avant déduction des coûts et de 5,13% après cette déduction.

## Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 an	
<b>Coûts d'entrée</b>	Les coûts d'entrée sont des maxima. Dans certains cas, ces coûts sont moindres. Pour en connaître le montant, vous pouvez vous adresser à votre entreprise. Vous trouverez le détail des différents types de coûts, à la charge du FCPE ou de l'entreprise, dans le règlement du FCPE à l'article relatif aux coûts de fonctionnement et commissions.	475 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation</b>	L'évaluation des frais courants se fonde sur la situation du Produit en date du 30/06/2022.	137,16 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	Il n'existe pas de coûts de transaction pour ce Produit.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

**Période de détention recommandée : 5 ans.** Cette durée ne tient pas compte des contraintes d'indisponibilités liées à l'épargne salariale et/ou retraite.

La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur la base de la valeur liquidative dont les détails figurent dans le règlement.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son teneur de compte conservateur de parts. Il peut également s'adresser à BNPP AM France via son site [www.bnpparibas-am.fr](http://www.bnpparibas-am.fr) (rubrique: « Politique de traitement des réclamations clients » en pied de page) ou adresser un courrier recommandé avec AR à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre CEDEX.

En cas de désaccord persistant, l'investisseur peut également avoir recours au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris CEDEX 02 ou internet : <http://www.amf-france.org> /rubrique : Le Médiateur.

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

■ Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous :

(1) Cliquez sur <https://www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com/entreprises/> (2) Allez dans l'onglet « Des offres adaptées à chacun » et « Tous nos fonds ». (3) Cliquez sur le fonds souhaité. (4) Cliquez sur l'onglet « Performances », ou connectez-vous sur votre espace personnel accessible depuis le site internet de votre teneur de compte ou le cas échéant, de votre compagnie d'assurance.

■ Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain par an au cours des 6 dernières années par rapport à sa valeur de référence. Il peut vous aider à évaluer comment le Produit a été géré dans le passé et à le comparer à sa valeur de référence.



## DASHBOARD AU 31.03.2023

Classe d'actifs	Indice de référence	Nb de positions dans le portefeuille	Actif du compartiment (EUR mn.)
Diversifié	Pas de benchmark	1	76
Niveau de risque et de rendement	Performance YTD (1)	Perf. annualisée sur 3 ans (2)	Perf. annualisée sur 5 ans (2)
<div style="display: flex; gap: 5px;"> <span>1</span> <span>2</span> <span style="background-color: black; color: white; padding: 2px;">3</span> <span>4</span> <span>5</span> <span>6</span> <span>7</span> </div>	1,54 %	-0,66 %	-0,20 % <small>Indice de référence 0,00 %</small>

(1) Tous les chiffres sont nets de frais (en EUR).

(2) Basée sur 360 jours

## PERFORMANCES (CUMULÉES SUR UNE PÉRIODE DE 5 ANS EN EUR)



## Performances cumulées au 31.03.2023 (en %)

	YTD	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
● FONDS	1,54	0,35	1,54	4,90	-9,71	-10,38	-1,99	-5,29	-1,01

## Performances calendaires au 31.03.2023 (en %)

	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
● FONDS	-16,70	5,41	-2,27	18,43	-6,78	8,10	6,90	-	-	-

(1) Tous les chiffres sont nets de frais (en EUR). Les performances ou réalisations du passé ne sont pas indicatives des performances futures.

Source : BNP Paribas Asset Management



## POSITIONS (MASTER): % DU PORTEFEUILLE

## Principales positions

BNPP FD TG RISK BAL X C	99,97
<b>Nb de positions dans le portefeuille</b>	<b>1</b>

Source : BNP Paribas Asset Management, en date du 31.03.2023

Les titres ci-dessus sont mentionnés à titre d'information uniquement et ne doivent pas être considérés comme une recommandation d'investissement.

Les données présentées dans les factsheets sont basées sur les données comptables officielles et sont basées sur la date de transaction.

MULTIPAR GLOBAL PATRIMOINE est nourricier du fonds BNP Paribas Funds Target Risk Balanced

## par Type d'Actif

Autres	99,97
Liquidités	0,03
<b>Total</b>	<b>100,00</b>



## RISQUE

## Niveau de risque et de rendement



## Analyse de risque (sur 3 ans, mensuelle)

## Fonds

Volatilité	7,95
Ratio de Sharpe	-0,09
Sensibilité (poche obligataire)	2,17

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne.

**Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.**

Autres risques matériellement pertinents pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- **Risque de crédit**: risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
- **Risque lié aux instruments dérivés**: En investissant dans des instruments dérivés négociés de gré à gré ou cotés, le Fonds vise à couvrir et/ou donner un effet de levier au rendement de sa position. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que l'effet de levier augmente la volatilité du compartiment.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

## DÉTAILS

## Commissions

Frais d'entrée max.	4,75%
Frais courants réels (31.12.22)	1,42%
Commission de gestion max.	1,10%

## Chiffres clés

VL	10,56
12M VL max. (04.04.22)	11,69
12M VL min. (14.10.22)	10,01
Actif du compartiment (EUR mn.)	75,86
Première VL	10,00
Périodicité de calcul de la VL	Journalière

## Codes

Code ISIN	QS0002104WL5
Code Bloomberg	MPDIOFC FP

## Caractéristiques

Forme juridique	FCPE MULTIPAR GLOBAL PATRIMOINE de droit français
Durée d'investissement recommandée	5
Domiciliation	France
Gérant(s)	Charles METOUKSON
Société de gestion	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France
Dépositaire	BNP PARIBAS
Devise de base	EUR
Exécution/Type de cours	VL + 2
Catégorie AMF	3 - Communication limitée au prospectus
Article SFDR	Article 8 - Promotion de caractéristiques environnementales ou sociales



## GLOSSAIRE

### Ratio de Sharpe

Mesure du rendement, corrigé du risque pris. Indique le rendement supplémentaire (au-dessus du taux sans risque) qui a été obtenu par unité de risque qui a été pris. Se calcule en divisant la différence entre le rendement obtenu et le taux sans risque par l'écart-type des rendements de l'investissement. Le 'ratio de Sharpe' indique si le rendement a été obtenu grâce à une bonne gestion ou en prenant des risques supplémentaires. Plus le ratio est élevé, plus le rapport risque-rendement peut être considéré comme positif.

### Sensibilité (poche obligataire)

Échelle de mesure de la sensibilité aux taux des obligations. Plus la durée résiduelle augmente, plus les cours obligataires réagissent à une modification des taux et plus la durée est élevée. La règle dit que si le taux remonte ou baisse de 1%, la valeur de l'obligation fluctue de 1% x la durée.

### Volatilité

La volatilité d'un actif est l'écart-type de son rendement. En tant que mesure de la dispersion, elle évalue l'incertitude des prix des actifs, qui est souvent assimilée à leur risque. La volatilité peut être calculée ex post (rétrospectivement) ou estimée ex ante (anticipativement).

Un glossaire des termes financiers employés dans ce document est disponible à l'adresse <http://www.bnpparibas-am.com>

## DISCLAIMER

Ce document présente les caractéristiques des supports financiers éligibles aux dispositifs d'épargne salariale et d'assurance collective du Groupe BNP Paribas. Il contient des éléments d'information et des données chiffrées considérés comme fondés ou exacts le jour de leur établissement. Il est produit à titre d'information et ne doit pas être considéré comme une offre de vente ou de prescription. Nous vous rappelons que les notices de ces supports doivent être remises à vos salariés afin que ceux-ci puissent prendre connaissance de leurs caractéristiques avant toute décision d'investissement. Celles-ci sont mises à leur disposition dans leurs espaces privés accessibles à partir de notre site Internet [www.epargneretraite-entreprises.bnpparibas.com](http://www.epargneretraite-entreprises.bnpparibas.com). Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs. Le FCPE présente un risque de perte en capital.

### BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises - [www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com](http://www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com)

BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises est un Métier de BNP Paribas SA au capital de 2 499 597 122 € - Siège social : 16, bd des Italiens - 75009 Paris Immatriculée sous le n° 662 042 449 RCS Paris - Identifiant CE : FR 76662042449 - Immatriculée à l'Orias sous le n° 07 022 735 - [www.bnpparibas.com](http://www.bnpparibas.com)  
11-12-002 Studio E&RE - Decembre 2019

